

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 78^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 3 Décembre 1974.

SOMMAIRE

1. — Mise au point au sujet d'un vote (p. 7294).
MM. Nilès, le président.
2. — Rappel au règlement (p. 7294).
MM. Labarrère, le président.
3. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlémentaire (p. 7295).
4. — Renvois pour avis (p. 7295).
5. — Création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. — Discussion d'un projet de loi (p. 7295).
M. Chirac, Premier ministre.
M. Simon-Lorière, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.
M. Guy, secrétaire d'Etat à la culture.
Discussion générale : MM. Labbé, Chambaz, Josselin, Marcus, Krieg, Paléwski, Claudius-Petit. — Clôture.
Passage à la discussion des articles.

Art. 1^{er} :

Amendement n° 1 de la commission : M. le rapporteur. — Adoption.

Amendement n° 2 de la commission : M. le rapporteur. — Adoption.

Amendement n° 3 de la commission : MM. le rapporteur, Guy, secrétaire d'Etat. — Adoption.

Amendement n° 3 de la commission : MM. le rapporteur, le président. — Adoption.

Amendement n° 4 de la commission : MM. le rapporteur, Guy, secrétaire d'Etat. — Adoption.

Amendement n° 5 de la commission : MM. le rapporteur, Guy, secrétaire d'Etat. — Adoption.

Adoption de l'article 1^{er} amendé.

Art. 2 et 3. — Adoption.

Art. 4 :

MM. Krieg, Guy, secrétaire d'Etat.

Amendement n° 6 de la commission et sous-amendement n° 16 du Gouvernement : MM. le rapporteur, Guy, secrétaire d'Etat ; Paléwski, Boscher, Cressard, Plantier, le président.

Retrait du sous-amendement n° 16.

Adoption de l'amendement n° 6.

Amendement n° 14 du Gouvernement: MM. Guy, secrétaire d'Etat; Palewski, le président, Boscher, le rapporteur. — Retrait. Amendement du Gouvernement. — Adoption.

Amendement n° 7 devenu sans objet.

Amendement n° 8 de la commission et sous-amendement n° 11 de M. Boscher: MM. le rapporteur, Boscher, Guy, secrétaire d'Etat; le rapporteur. — Adoption du sous-amendement et de l'amendement modifié.

Amendement n° 9 de la commission et sous-amendement n° 15 du Gouvernement: MM. le rapporteur, Soisson, secrétaire d'Etat aux universités; le président. — Adoption du sous-amendement et de l'amendement modifié.

Adoption de l'article 4 amendé.

Art. 5. — Adoption.

Art. 6:

Amendement n° 10 de la commission: MM. le président, le rapporteur. — Adoption.

Adoption de l'article 6 amendé.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

6. — Ordre du jour (p. 7310).

PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Nilès, pour une mise au point au sujet d'un vote.

M. Maurice Nilès. Monsieur le président, présent dans cet hémicycle à l'occasion du débat qui a eu lieu sur le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse — et, plus particulièrement dans la nuit du jeudi 28 au vendredi 29 novembre 1974, au moment du vote final — solidaire des interventions de mes collègues communistes qui ont pris part à la discussion, signataire avec le groupe communiste de la proposition de loi tendant à abroger les lois réprimant l'avortement et à instaurer une nouvelle réglementation de l'interruption de la grossesse, signataire aussi de la proposition de loi-cadre tendant à assurer la promotion de la femme et de la famille, j'ai eu la désagréable surprise d'apprendre vendredi, dans la matinée, par la radio mais aussi par la presse, que j'avais voté contre ce projet de loi.

Il ne s'agit pas — je tiens à le préciser nettement — de ce qui est habituellement appelé « une défaillance de la machine électronique », acte étant alors donné de sa mise au point au député qui intervient, par le président.

Mon vote pour a été enregistré; le *Journal officiel* que j'ai ici en témoignage.

Aussi dois-je m'étonner, monsieur le président, premièrement, de ne pas avoir été informé par la présidence de l'Assemblée, qu'une quelconque défaillance matérielle était intervenue concernant mon vote; deuxièmement, que la presse écrite — et parlée, notamment, à toutes les heures d'émission — aient annoncé avec une complaisance que je considère comme suspecte que mon vote était différent de celui de mes camarades de groupe.

M. Jean-Paul Palewski. C'était tellement inhabituel!

M. Maurice Nilès. Je n'ai de leçon à recevoir de personne.

On vient de me remettre, voilà quelques instants, un communiqué de l'Assemblée nationale à l'A. F. P. Je remarque que l'ardeur mise pour informer le public de ce prétendu vote négatif n'a pas été aussi vive lorsqu'il s'est agi d'avertir, comme il se devait, les Français et les Françaises de la rectification officielle des services administratifs de l'Assemblée nationale.

Monsieur le président, cet incident regrettable ayant été exploité de façon tendancieuse, voire provocatrice (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants*) j'ai l'honneur de vous demander instamment qu'une mise au point officielle soit faite et qu'un

rectificatif soit transmis et diffusé par la presse, les radios et la télévision (*Exclamations sur les mêmes bancs*) à la diligence de la présidence de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

J'insiste particulièrement pour qu'il en soit ainsi, compte tenu de l'importance de l'erreur qui, j'en suis persuadé, ne vous échappe pas. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jacques Cressard. Il faudra aussi en parler dans *La Semaine de Suzette*!

M. le président. Monsieur Nilès, je puis dire, après étude, que cet incident ne porte pas trace de malveillance.

En fait, les feuilles de dépouillement de scrutin sont tapées par deux imprimantes, qui ont mentionné différemment votre vote, par un hasard impossible à éviter. La mention de l'une de ces imprimantes a été reprise sur la feuille de dépouillement qui est fournie au service des informations parlementaires, l'autre sur la seconde feuille de dépouillement, qui est affichée à l'entrée de la salle des séances.

Je ne suis pas responsable des commentaires de la presse, mais je précise que l'erreur a été rectifiée assez rapidement, puisque le *Journal officiel*, avant même votre intervention, a mentionné votre vote de façon exacte.

M. Maurice Nilès. J'en prends acte.

M. le président. Il n'y a donc pas lieu, monsieur Nilès, de vous émouvoir outre mesure. Le *Journal officiel de la République française* fait foi. C'est d'ailleurs une publication assez répandue, et nous ne demandons qu'à en favoriser la vente. (*Sourires.*)

M. Maurice Nilès. Monsieur le président, j'ai posé deux questions. D'abord, pourquoi n'ai-je pas été informé de cette erreur? Ensuite, la présidence publiera-t-elle, comme il serait normal, un rectificatif officiel? (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La rectification a été faite, mon cher collègue.

Il était difficile — vous le savez bien — d'effectuer à quatre heures du matin un pointage parfait de tous les votes, d'autant qu'ils n'ont pas été identiques dans chaque groupe.

Si le *Journal officiel* avait maintenu l'erreur qui a été commise, j'en serais navré; mais la rectification est intervenue à temps, et, je le répète, le *Journal officiel* fait foi.

M. Maurice Nilès. Mais nous sommes aujourd'hui mardi!

M. le président. Le *Journal officiel* est paru avant que vous ne fassiez cette mise au point.

M. Guy Ducoloné. Evidemment, l'Assemblée n'a pas tenu séance depuis vendredi matin!

M. le président. Monsieur Nilès, je vous donne acte bien volontiers de votre mise au point. Personne, à l'avenir, ne pourra vous reprocher d'avoir été porté comme ayant voté contre.

M. Louis Odru. Les téléspectateurs ne lisent pas le *Journal officiel*!

M. André Fanton. Les téléspectateurs ne se soucient pas non plus du vote de M. Nilès.

M. le président. Rectification pourra d'ailleurs être faite par vous-même, monsieur Nilès.

M. Maurice Nilès. C'est déjà fait, monsieur le président.

M. le président. Je suis désolé de cette erreur. Mais je ne peux pas incriminer mes services, qui ne sont pas responsables de ce regrettable malentendu.

— 2 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Labarrère, pour un rappel au règlement.

M. André Labarrère. Monsieur le président, pour ma part, je me contenterai de l'audience de l'Assemblée nationale et de la vôtre.

L'article 139 de notre règlement dispose que les ministres doivent répondre aux questions écrites dans un délai d'un mois. S'il ne le font pas, ils doivent, par écrit, déclarer à l'auteur de la question que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, ou bien ils doivent demander un délai supplémentaire d'un mois.

Or, à ce jour, aucun ministre ne m'a écrit pour m'indiquer que mes questions mettaient en cause l'intérêt public ; en outre, le délai de deux mois est largement dépassé.

Je ne voudrais pas, monsieur le président, me voser en vic-time ; ce n'est pas dans mes habitudes.

M. le président. On ne vous croirait pas !

M. André Labarrère. On ne sait jamais !

Le 11 août 1973, j'ai posé à M. le ministre du développement industriel et scientifique une question, n° 4099, sur la société des pétroles d'Aquitaine. Pas de réponse !

Le 29 septembre 1973, j'ai posé à M. le ministre de la santé publique une question, n° 4821. Pas de réponse !

M. le président. Monsieur Labarrère, je ne peux pas, lors d'une séance qui n'est d'ailleurs pas réservée aux questions orales, vous laisser développer vos questions écrites sous la forme de questions orales. Ce serait contraire à un autre article du règlement — l'article 58, alinéa 2 — qui dispose qu'une intervention ne peut pas remettre en cause l'ordre du jour fixé.

Acte vous est donné de votre observation.

M. André Labarrère. Monsieur le président, je n'ai pas développé mes questions. J'ai simplement indiqué qu'on ne m'avait pas répondu.

M. le président. Acte vous en est donné, je le répète.

— 3 —

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une demande de désignation d'un membre destiné à représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission chargée de proposer un code des libertés fondamentales de l'individu.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République le soin de présenter un candidat.

Cette proposition sera considérée comme adoptée en vertu de l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 12 décembre 1974 à dix-huit heures.

— 4 —

RENOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des finances, de l'économie générale et du Plan demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation d'un tunnel ferroviaire sous la Manche, signé à Chequers le 17 novembre 1973 et donnant les autorisations nécessaires à son exécution, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires étrangères (n° 1324).

La commission des affaires étrangères demande à donner son avis sur la proposition de loi de M. Terrenoire tendant à modifier l'article 5 de la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 1312).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

— 5 —

CREATION DU CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (n° 950, 1344).

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, j'ai tenu à venir moi-même devant l'Assemblée nationale pour présenter le projet de loi qui porte création du Centre Georges-Pompidou.

M. le secrétaire d'Etat à la culture vous exposera l'économie de ce texte. Le rapporteur, M. Simon-Lorière, vous donnera, avec toute son intelligence et sa sensibilité, le sentiment de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Pour ma part, je veux simplement, mais très clairement, affirmer ma conviction profonde que cette institution fera honneur à notre pays.

Je veux aussi — vous le savez et vous le comprenez — témoigner ici ma respectueuse fidélité à celui qui avait conçu cette entreprise, qui en avait fixé l'objet, marqué la destination et approuvé les détails. La mort ne lui a pas permis de voir l'œuvre achevée. Il m'incombe aujourd'hui, devant vous, de préciser tout le sens de ce qui est, avant toute chose, une grande ambition de l'esprit.

Lorsque le président Georges Pompidou décida d'implanter en plein cœur de Paris, sur le plateau Beaubourg, le Centre national d'art et de culture qui doit porter son nom, quel était son dessein ?

En 1972, devant la presse, il exprimait, en deux formules véhémentes, tout ce qu'il éprouvait, dans cet immense et complexe domaine de la vie culturelle, à la fois de passion raisonnée et de sagacité subtile.

La sévérité brutale et presque polémique de son jugement a parfois déconcerté : « Je suis frappé, disait-il, du caractère conservateur du goût français, particulièrement de ce qu'on appelle l'élite. Je suis scandalisé de la politique des pouvoirs publics en matière d'art depuis un siècle, et c'est pourquoi je cherche à réagir. »

Cette condamnation trouvait son origine, non pas dans un scepticisme dédaigneux mais, à l'inverse, dans un enthousiasme lucide. Le président Pompidou l'a dit en quelques mots qui résument tout ce que devait représenter pour lui l'œuvre entreprise à Beaubourg : « Mes raisons ? J'aime l'art, j'aime Paris, j'aime la France. »

Pour Georges Pompidou, l'art n'était pas une forme accessoire de la vie de l'esprit, une sorte de supplément culturel, que le monde moderne devait consentir à son propre passé. Il était le signe visible, parfois tragique, de notre époque tout entière, de ses incertitudes, de ses contradictions, de ses refus et de ses espérances.

Georges Pompidou savait qu'il est dangereux pour une société de feindre d'ignorer l'art qu'elle engendre, même s'il la conteste, car cela marquerait qu'elle refuse d'ouvrir les yeux sur ce qu'elle est. S'il a voulu que soit créé ce lieu consacré sans réserve aux expressions contemporaines de l'art, c'est d'abord parce qu'il voulait que les Français enfin prennent l'art de leur temps en considération.

Dès lors, par une progression d'une rigoureuse logique, le projet qui vous est présenté manifeste sa cohérence. Pour faire comprendre et pour rendre vivantes les formes contemporaines des arts plastiques — peinture, dessin, gravure, sculpture — il convenait d'abord de rendre évidente leur généalogie depuis le début du ^{xx}e siècle.

Il fallait donc regrouper les œuvres du Musée d'art moderne, les rapprocher de celles du Centre national d'art contemporain, expliquer ainsi les recherches, les repentirs, les mutations qui se sont succédées et se succèdent encore sous nos yeux.

Il était nécessaire de créer un espace qui fût le contraire du musée traditionnel. Beaubourg n'offrirait pas à des regards qui ne leur rendent nulle vie des collections muettes d'objets pétrifiés dans la mort. Beaubourg sera un lieu vivant, un lieu de recherche et de confrontation créatrice, comme le fut le premier musée dont l'histoire se souviene, celui d'Alexandrie.

Or l'un des traits principaux de ce haut lieu de l'hellénisme était qu'à la présentation des œuvres des arts figurés s'ajoutait et se combinait la disposition d'une vaste bibliothèque.

Le président Pompidou voulait que le Centre Beaubourg assume cette double fonction : la bibliothèque sera tout à la fois, par sa multiple documentation, une clé pour notre monde et par là même, attirant une foule de lecteurs, qu'auraient effarouchés peut-être les lieux conventionnels de la culture, une introduction naturelle à l'univers des arts.

Mais notre époque n'est pas seulement marquée par l'évolution des formes traditionnelles de l'art. Elle a vu se former le domaine de l'audio-visuel. Elle est surtout l'époque de la deuxième révolution industrielle.

Le Centre Beaubourg doit donc faire leur place à la musique et au cinéma. Il doit permettre de revoir ou d'entendre à nouveau des œuvres déjà classiques, de découvrir aussi les

recherches les plus originales dans ces deux domaines. Il doit réconcilier la technologie et l'esthétique. d'abord par son architecture même, audacieuse et fonctionnelle, ensuite en accueillant le centre de création industrielle qui tentera d'introduire la beauté des formes dans la vie de tous les jours.

Sans doute, est-ce là l'un des aspects les plus importants de la création du Centre Beaubourg. Il ne suffit pas de transformer le mode d'exposition des œuvres. Il faut modifier les conditions mêmes dans lesquelles les hommes et les femmes peuvent avoir accès à ces objets imaginaires ou réels qui leur sont proposés.

Si toute culture est l'expression d'un peuple, il n'est pas vain de dire qu'il doit exister un lien profond entre la connaissance des arts et la démocratie. Or notre siècle est à la fois sensible au prestige des techniques, fussent-elles les techniques de l'expression esthétique, et soucieux de démocratie réelle. Beaubourg doit être l'expression concrète de cette double volonté.

Le Centre doit mettre ses trésors à la disposition du plus grand nombre, à commencer par les jeunes et par ceux ou celles qui travaillent. Des dispositions originales lui permettront de remplir cette mission dont je puis attester qu'elle était essentielle aux yeux du président Pompidou.

Présentant à l'homme du xx^e siècle un abrégé de tout ce qui peut être accompli ou imaginé pour enrichir son esprit et agrémenter sa vie quotidienne, le Centre Georges-Pompidou, comme le voulait son créateur, servira donc et Paris et la France.

Il servira Paris en inscrivant dans son cœur historique un monument qui ose être moderne sans altérer un environnement précieux. A quelques pas de l'Hôtel de Ville, des Archives, des Halles rénovées, dans un espace où chaque siècle a porté la somme de ses efforts et de ses capacités, il montrera que la capitale évolue, qu'elle continue de vivre et de créer. Il servira Paris aussi, faut-il le rappeler, en lui rendant un rôle de centre mondial de création artistique, en lui restituant un visage novateur, que le malheur des guerres et la timidité des époques de décadence avaient pu estomper.

Beaubourg servira la France en la rendant plus accueillante encore à ces amis d'origine étrangère qui, à toutes les époques de l'histoire, ont contribué à son renom. Ce n'est pas le hasard de la naissance qui avait rassemblé l'« Ecole de Paris ». C'est par un libre choix que Modigliani, Picasso, Chagall et tant d'autres ont résolu de vivre et de créer chez nous.

Or, dès sa conception, par le concours international d'architecture qui lui a donné naissance, par les lauréats que ce concours a désignés, par les maîtres qu'il a su attirer sur notre sol, le Centre Beaubourg a donné la preuve que notre pays pouvait être, aujourd'hui tout autant que naguère, ce lieu privilégié de l'imagination et de la puissance créatrice. Par une singulière ruse de l'histoire, dont les exemples ne manquent pas au reste dans le passé de notre nation, cet appel aux artistes grandis sous d'autres cieux était le moyen le plus sûr d'encourager peut-être les créateurs français les plus éminents, ceux que l'étranger connaît et admire, à travailler en France et à y former des disciples nouveaux.

Comment mieux montrer à l'Europe en quête d'elle-même, à sa jeunesse inquiète et voyageuse, que notre pays reste, en cette fin du xx^e siècle, ce que son histoire l'a fait, depuis des siècles, dans la mémoire et dans l'espoir des hommes ?

Comment mieux signifier que la France, en même temps qu'elle conduit l'effort de devenir une grande nation industrielle, explore toutes les voies de l'art et de l'imaginaire, parce que nous savons que rien ne vaut, sinon la réalité, mais que la réalité n'a de sens que par ce que l'homme y ajoute ?

En servant Paris et la France, le Centre Beaubourg servira l'homme contemporain. Permettez-moi de citer, à cet égard, quelques mots du président Pompidou, parmi les plus lucides et les plus graves qu'il ait prononcés.

A San Francisco, en 1970, il disait : « L'avenir, c'est de donner un sens à la civilisation urbaine et technique dans laquelle nous sommes inexorablement engagés. » A l'Unesco, en 1972, il affirmait : « Nous devons chercher à réconcilier les créations de l'intelligence avec les obscures et immuables exigences de l'instinct. »

Le Centre Georges-Pompidou répond à ce souci ; il sera l'un des premiers signes de cette nouvelle renaissance que le président Pompidou évoquait ici-même, aux jours les plus tumultueux de 1968. Il permettra, disait-il, « la coexistence nécessaire de l'unité et de la diversité, de l'ordre et de la liberté, du doute et de la certitude ».

Je sais fort bien — et je ne m'en étonne ni ne m'en offusque, soyez-en convaincus — que les critiques ne cesseront pas. Je sais que, pour certains de nos compatriotes, il eût

mieux valu se réfugier dans la contemplation délicatement morose d'un passé idéalisé, d'autant plus admiré parfois qu'il est moins bien connu. Je sais combien, dans notre histoire, ceux qui se disent révolutionnaires se révèlent conservateurs, dans le domaine des arts autant et plus que dans tout autre.

Je sais tout cela, mais je sais plus encore que le risque est assez beau pour mériter d'être couru. Il est précieux que, dans notre époque incertaine, grâce au président disparu, nous soit offert ce pari prestigieux.

Le monde apparaît aujourd'hui, malgré tous les progrès techniques, plein de périls et d'obscures menaces. Ce vieux pays si jeune ne se résignera jamais au silence ni à la nuit. Sans vaine ostentation, mais sans jamais s'abandonner, il continuera de trouver dans les mots, dans les couleurs, dans les formes, ce qui permet aux hommes de mieux comprendre les voix du monde pour y reconnaître leur propre voix.

De cette volonté de vivre, Beaubourg peut être le symbole. Les Français n'oublieront pas que Georges Pompidou leur a confié cet espoir. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Simon-Lorière, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, il est des projets que l'on rapporte par conscience de député ; il en est d'autres que l'on présente avec conviction et émotion.

Le projet de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou appartient pour moi à la seconde catégorie. L'Assemblée, je le souhaite, sera unanime à considérer qu'il est juste que le Centre reçoive le nom du président disparu, et nous pouvons, en cet instant, avoir une pensée pour celle qui est si attachée à cette réalisation et si compétente en matière d'art moderne. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Ce projet est d'une grande ampleur : votre présence, monsieur le Premier ministre, en témoigne, et nous y sommes sensibles. Il ne tend à rien moins qu'à faire de la France le premier centre mondial de création artistique.

Il fut mis sur pied dans les délais les plus brefs : dès 1969, l'Etat achète le plateau Beaubourg ; dès 1972, les travaux commencent ; dès 1976, le Centre pourra fonctionner ; il aura fallu sept ans seulement, et cela uniquement, grâce à la passion, à la volonté et à la raison du président Pompidou.

La passion, d'abord. L'art moderne passionnait Georges Pompidou. Il l'a dit, et nous en sommes convaincus. Il pressentait que l'art moderne ne devait pas rester confidentiel mais qu'il devait s'appliquer, grâce à la création industrielle, à notre vie quotidienne, aux instruments mêmes de la vie démocratique, à l'environnement et à la vie familiale ou professionnelle.

Sur le plateau Beaubourg, l'art contemporain sera à la fois contenant et contenu.

Il sera contenant, car le projet des architectes Piano et Rogers, choisi à la suite d'un concours international — et c'est sans nul doute la procédure la plus adéquate — est remarquable. Ce projet ne passe pas à côté de son époque. Résolument moderne, il utilise à plein la technologie : des lignes nettes, un bâtiment de lumière transparent, une animation intérieure qui sera elle-même un élément de l'architecture ; vous le disiez, monsieur le Premier ministre, ce bâtiment sera vivant.

Le plateau Beaubourg aura également permis d'adapter le quartier : une vaste aire inclinée devant le Centre, la piazza à l'image de celle de Sienne, permettra d'accueillir les spectacles dans un cadre de verdure incomparable.

Il faut aller plus loin, monsieur le Premier ministre.

Une zone piétonnière à partir de la rue Saint-Martin est absolument indispensable pour éloigner les voitures et créer un ensemble homogène.

Je souhaiterais également que l'on poursuive les dégagements de l'église Saint-Merri en démolissant l'îlot sud. Je tiens à dire que si l'on n'avait pas entamé les travaux de Beaubourg, jamais nous n'aurions pu nous rendre compte de la beauté de l'église Saint-Merri.

Enfin, je dois aborder le problème des Halles, car le Centre Beaubourg pèsera sur les Halles. J'ai donc voulu m'en entretenir avec M. Ricardo Bofill dont le projet a été soumis au Conseil de Paris. Je l'ai fait avec d'autant plus d'intérêt que la démarche architecturale de MM. Piano et Rogers est aux antipodes de celle qui a été suivie par M. Bofill.

D'un côté, on exalte à plein la technologie, de l'autre, on considère qu'en 1974 il faut avant tout réinterpréter l'histoire ; d'un côté, on se tourne totalement vers l'avenir, de l'autre, on synthétise des années d'architecture ; d'un côté, on adapte le site au projet, de l'autre, on veut réintégrer un projet dans un site.

Je sais que les difficultés auxquelles s'est heurté M. Boffill sont considérables. Je sais que le président Pompidou pensait qu'il était plus facile de créer le centre à Beaubourg qu'aux Halles. Mais il aurait fallu, me semble-t-il, mettre sur pied un concours international pour un projet si important ; pourquoi ne l'a-t-on fait ? Car, de toute façon, il y aura des mois de discussion avec l'administration et point de temps gagné.

Le plan de masse de M. Boffill est sans nul doute remarquable, mais il doit tenir compte de la présence de la bourse de commerce, d'un centre commercial qui ne correspond pas aux désirs des habitants du quartier, ainsi que de divers équipements sportifs peu à leur place ici. Cet espace n'aurait-il pas dû témoigner fondamentalement du xxi^e siècle et non pas de la Renaissance, fût-elle interprétée avec talent ?

L'art moderne est également le contenu du Centre Beaubourg.

Les quatre départements intégrés à Beaubourg constitueront un ensemble d'activités culturelles originales et modernes.

Une bibliothèque populaire et démocratique est prévue, qui sera la première de France mais aussi d'Europe. Elle sera fondée sur le libre accès et la gratuité, non sur la spécialisation mais sur la synthèse. Elle sera ce dont nous rêvons tous, c'est-à-dire un véritable jardin du savoir pourvu d'instruments très modernes : cinémathèque, films éducatifs, vidéothèque, discothèque, iconographie ; il y aura surtout une salle d'actualité, telle celle de Stockholm que j'ai eu la chance de visiter et où l'on voit se côtoyer des générations différentes, avec des enfants de cinq ou six ans, écouteurs aux oreilles, au milieu de gens âgés lisant les journaux du jour ou d'étudiants venus consulter des livres d'actualité.

La bibliothèque sera populaire, car elle est prévue pour 4 000 usagers par jour avec 1 300 places. La salle d'actualité doit pouvoir accueillir quotidiennement 7 200 personnes. Il ne faut, en aucun cas, que cette grande bibliothèque de France reste unique. Elle doit être imitée.

Le deuxième département est celui des arts plastiques. Il aura une triple vocation : accueil des collections, organisation des expositions et mise au point d'une documentation large.

Le Musée d'art moderne y sera transféré. Cela n'est pas sans poser de problème aux donateurs, et je souhaiterais que le ministre prenne des engagements sur ce point. Il en est d'ailleurs de même pour le personnel qui désire être rassuré sur son avenir.

Le troisième département, le centre de création industrielle, aura pour objet d'appliquer l'art à la vie quotidienne. L'action de ce département sera exercée à trois niveaux : auprès du public, auprès des industriels et auprès des organismes publics. Il aura pour but de promouvoir la recherche et l'esthétique. Il sera notre plus grand centre de design.

Le quatrième département, l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique — l'I. R. C. A. M. — dont la direction a été confiée à Pierre Boulez, sera tourné vers la recherche de pointe et donc pourvu d'équipements de pointe.

Une cinémathèque de trois cents places, animée par Henri Langlois, mais qui ne constituera pas un département, sera également incluse dans le centre.

Ces départements d'une vocation évidemment différente devront toutefois avoir des principes d'action communs. J'en vois trois.

D'abord, la création artistique qu'ils prodigueront — et cela est fondamental — ne devra pas rester confidentielle. J'insiste avec force sur la nécessité de mettre l'accent sur la formation du public au sens large, c'est-à-dire de donner un véritable rôle pédagogique au centre.

Deuxième principe : l'ouverture aux collectivités locales, grâce à une déconcentration du centre. Tous les départements devront avoir valeur d'exemple. Je le dis au ministre de l'éducation : en ce qui concerne la bibliothèque, notamment, il serait bon que dans chaque département se fonde une cellule-conseil, véritable « S. V. P. », étendue à tous les organismes privés ou publics. C'est le désir de la commission.

Enfin, troisième principe : le fonctionnement devra être fondé non pas sur la sophistication, mais plutôt sur un équipement moderne, efficace, écartant totalement les dépenses somptueuses.

A côté de la passion qui animait Georges Pompidou, nous avons noté une forte volonté d'élaborer un statut d'établissement public culturel à caractère profondément original.

Statut original. Les organes de l'établissement inscrits dans la loi répondent à un souci d'efficacité. Le rôle du président du conseil de direction — je préfère ce terme à celui de commissaire général — sera fondamental. Nommé par décret en conseil de ministres, il devra, selon l'excellente expression de M. Pontus Hulten, être un véritable « arbitre-inspirateur ». Il devra avoir, d'un côté, les qualités d'administrateur, de l'autre, des implusions de créateur. Le conseil de direction qu'il présidera sera composé de représentants des organismes participant à la mission du Centre Beaubourg. C'est le conseil de direction et non pas le conseil d'orientation qui votera le budget.

Toutefois, je souhaiterais connaître — puisqu'il n'est pas inscrit dans la loi — le rapport qui existera entre le président et le conseil de direction.

Au-dessous du conseil de direction, un conseil d'orientation composé des représentants des ministères de tutelle, des représentants du Parlement et des représentants de la ville de Paris. Le personnel du Centre Beaubourg aura lui aussi un statut particulier de droit privé qui permettra au centre de s'attacher la collaboration temporaire d'artistes ou de personnalités du monde culturel.

Il ne faudrait, monsieur le ministre, avoir recours que de façon exceptionnelle aux fonctionnaires détachés des administrations. Aujourd'hui, la proportion est bonne : 90 p. 100 des personnels sont des agents contractuels, 10 p. 100 des fonctionnaires détachés. Il serait souhaitable qu'un statut unique soit élaboré ; cela permettrait de conforter, je crois, l'unité du centre.

Enfin, beaucoup de choses vont dépendre des décrets d'application, et la responsabilité du Gouvernement dans leur élaboration en sera d'autant plus grande. L'Assemblée souhaiterait avoir sur ce point des éclaircissements.

Cette élaboration d'un statut original n'est pas sans risques. J'en vois essentiellement trois à éviter.

Le premier est un risque de cloisonnement.

Il y a, en effet deux catégories de départements, ceux qui seront totalement intégrés à Beaubourg — les arts plastiques et le centre de création industrielle — et ceux qui disposeront de la personnalité morale et de l'autonomie financière — la bibliothèque publique sera dans ce cas, comme l'I. R. C. A. M.

Je souhaite que les dirigeants de la bibliothèque prennent bien conscience qu'ils sont, certes, sous la tutelle du secrétaire d'Etat aux universités — dont je ne veux nullement diminuer l'autorité — mais qu'ils constituent aussi des éléments fondamentaux de Beaubourg auquel ils sont liés par convention.

Je souhaiterais — et d'ailleurs, je lui fais confiance — que le secrétaire d'Etat aux universités soit, dans le cadre de ses rapports avec la bibliothèque et le personnel, non pas dénué d'autorité, mais profondément discret. La réussite de Beaubourg est fondée sur l'unité, l'homogénéité du Centre Pompidou.

L'I. R. C. A. M. sera également privilégié. Ce département de création d'acoustique musicale, sur demande expresse de M. Boulez, sera pourvu d'une fondation. Je ne pense pas, je le dis tout à fait franchement, que cela soit la meilleure formule. L'I. R. C. A. M. est déjà éloigné géographiquement puisqu'il est situé de façon souterraine et un peu à l'écart de Beaubourg. Il l'est aussi statutairement, du fait de son organisation particulière, et financièrement puisque cet institut bénéficiera de dons à nul autre pareil. Je crains que l'I. R. C. A. M. ne travaille en circuit fermé, et il est sûr que la recherche musicale, peu accessible au grand public, ne devrait pas contrarier cette tendance.

Par conséquent, il faut à tout prix éviter que nos deux départements, qui ne sont pas pourvus de la personnalité morale et de l'autonomie financière, ne veuillent les obtenir. Cela nuirait. Je le répète, à l'unité du Centre. De plus, à quoi servirait, à ce moment-là, la structure originale de l'établissement public culturel mis au point par Georges Pompidou si se reconstituaient dans les départements des établissements publics traditionnels ?

Le second risque est d'ordre financier.

Pour moi, l'Etat est le meilleur garant de l'indépendance financière des quatre départements. Nous devons surveiller les dons de très près. La vocation industrielle et commerciale des départements est nécessaire, mais nous devons en souligner les dangers et les limites. Il faut absolument éviter dans l'avenir qu'une personne privée, quelle qu'elle soit, puisse mettre la main, à son profit sur cette grande réalisation publique.

Le troisième risque est le risque que j'appellerai « parkinsonien ».

Mille personnes travailleront sur le plateau. Il ne faudra pas trop pousser le recrutement, sinon la bureaucratie étouffera toute création.

Le troisième sentiment qui animait le président Pompidou était dominé par la raison.

Le président Pompidou était parfaitement conscient du contrôle à exercer sur un budget aussi important. Nous pouvons dire que, grâce à lui, ce budget ne sera pas excessif, mais raisonnable, et que le contrôle sera rigoureux.

En 1975, la part de Beaubourg dans le budget de la culture peut être évaluée à 12 p. 100. En 1974, ce pourcentage était de 15 étant donné la période de construction qui d'ailleurs n'est pas achevée. Nous constaterons progressivement jusqu'à l'inauguration une diminution des autorisations de programme et des crédits de paiement gonflés pour le moment par la construction.

Une fois terminée l'installation, le fonctionnement du Centre Pompidou devrait coûter de 60 à 70 millions de francs environ. Si on les compare aux dépenses de fonctionnement de l'Opéra, qui peuvent être évaluées à 96,6 millions de francs, ces sommes ne sont pas considérables, eu égard au public qu'accueillera Beaubourg.

Les dépenses d'équipement et d'études seront de 113,5 millions de francs et l'I. R. C. A. M. à lui seul, coûtera 60 millions de francs.

Nous ne pouvons dire que le budget de Beaubourg soit trop important par rapport au budget de la culture. Nous pouvons affirmer que le budget de la culture n'est pas suffisant en considération des missions qu'il se doit ou se devrait d'accomplir.

Le contrôle doit être rigoureux. Il le sera.

Le Président Pompidou lui-même, lors d'un conseil restreint, en mars 1973, avait décidé de mettre en place une mission de l'inspection générale des finances ou de la Cour des comptes qui exercerait un contrôle régulier. Le rapport fut rendu. M. Josselin, rapporteur spécial de la commission des affaires culturelles, a eu satisfaction, puisque la Cour des comptes est intervenue.

Enfin, le Parlement, dans le cadre du budget, a la possibilité d'exercer pleinement sa surveillance. Et c'est ce qu'a fait M. Fillioud. Certes, l'Assemblée a refusé la commission d'enquête préconisée par les membres du groupe communiste et fondée sur demeurent — je ne sais si cela est dû à une erreur matérielle ou non — sur des chiffres parfaitement erronés.

Mes chers collègues, la commission, compte tenu des observations formulées et des amendements qu'elle a adoptés, vous demande, comme elle-même l'a fait, d'approuver ce projet dont, sans nul doute, nous pourrions être fiers. Lors de son audition, le secrétaire d'Etat à la culture, M. Michel Guy, a bien marqué l'intérêt qu'il accordait personnellement à ce texte et le désir qu'il avait de le voir aboutir.

Nous y sommes sensibles.

J'emprunterai, pour conclure, une citation fort belle et symbolique de l'un des directeurs des quatre départements, M. Pierre Boulez, qui a exprimé l'ambition du Président Pompidou et la nôtre pour Beaubourg. Et vous-même, monsieur le Premier ministre, l'avez remarquablement retracée au nom du Gouvernement. Cela nous va droit au cœur.

Voici donc ce que dit M. Boulez : « Il faut devenir absolument présent, perdre l'ancienne mémoire pour nous forger une perception sans exemple, oublier les héritages passés pour faire surgir des territoires sans modèles. »

Tel sera, grâce à vous, le Centre Pompidou. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la culture.

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, l'ordre du jour de vos travaux a donc voulu que le premier projet de loi que j'aie à vous présenter au nom du Gouvernement soit celui qui porte création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, destiné à s'installer sur le plateau Beaubourg.

Le nom même de celui qui a voulu, conçu et, jusqu'à ses derniers instants, suivi la mise en œuvre d'une entreprise qui lui sera dédiée, si vous acceptez la proposition du Gouvernement, m'apparaît comme la garantie la plus sûre qui puisse être avancée en faveur de ce projet.

Chacun, en effet, sait quelle était la culture et l'humanisme du président Pompidou. Chacun connaît son respect des traditions et ses liens avec la terre. Il aimait, certes, l'art de son temps, mais il n'était pas de ces aventuriers de la création pour qui tout ce qui est nouveau est automatiquement beau.

En décidant de fonder un centre d'art contemporain, il prenait donc une option généreuse, certes, mais raisonnable, celle d'un homme qui, pour bien connaître les richesses du passé, comprenait qu'un patrimoine qui se transmet sans se développer devient bientôt lettre morte.

Cette leçon d'équilibre entre la conservation et la création qu'il m'a donnée, en même temps qu'il la donnait à beaucoup d'autres, je m'efforce pour ma part et je m'efforcerais, dans les fonctions qui sont maintenant les miennes, de ne pas l'oublier. Voilà pourquoi, immédiatement après avoir pris les mesures que vous savez en vue de préserver le centre historique de nos villes, je suis particulièrement fier d'avoir à défendre devant vous le projet de loi qui porte création du Centre national Georges-Pompidou.

J'aimerais, pour commencer, vous en rappeler les objectifs et les origines.

La construction d'un centre culturel de type nouveau au cœur de Paris fut décidée par le président Pompidou le 11 octobre 1969. Le premier objectif était de faire face à des besoins dont l'urgence était flagrante depuis longtemps : celui d'une bibliothèque publique d'information permettant de soulager les institutions existantes et dont le premier projet avait été ébauché en 1868 ! celui d'un musée d'art moderne digne des collections qu'abritent les bâtiments conçus — provisoirement ! — pour l'exposition universelle de 1937 et dont l'inadaptation et la tristesse sont manifestes. Les réactions du public rejoignent d'ailleurs sur ce point le diagnostic des professionnels : alors que 100 000 personnes environ ont visité le musée d'art moderne de l'avenue du Président-Wilson en 1973, son homologue du New York a reçu plus d'un million de visiteurs et le Stedelijk Museum d'Amsterdam ou la Galerie nationale de Berlin, dont les collections sont moins riches que les nôtres, en ont reçu de 300 à 400 000.

Il s'agissait aussi de présenter et de satisfaire des besoins nouveaux en dotant des moyens nécessaires à sa mission un centre de création industrielle destiné à éclairer dans ses choix le consommateur submergé par la production industrielle contemporaine.

Dans un autre domaine, l'évolution des formes de la création musicale et la nécessité de mettre les outils de la technologie moderne à la disposition de créateurs, stimulant en retour la recherche acoustique, a conduit à associer au futur centre un institut de recherche et de coordination acoustique-musique — I. R. C. A. M. — confié à Pierre Boulez.

Ces quatre objectifs étaient soutenus par une idée qui fait toute la force et toute l'audace du projet du président Pompidou : celle de la coexistence des activités que je viens d'énumérer en un même lieu et dans une même structure juridique.

Car, quand les nations d'Europe mettent en question le principe de leurs frontières, on se demande pourquoi les formes de l'art — à moins de se vouloir coupées de la vie — continueraient à se développer séparément. Au niveau de l'expression, ce cloisonnement s'estompe un peu plus chaque jour. Il faut donc que les lieux où se dresse le constat de l'art contemporain et où s'ouvrent les voies nouvelles de la création répondent, désormais, à ce souci de pluridisciplinarité et de symbiose. Voilà la raison d'être du Centre Georges-Pompidou. Et cette initiative a suscité, dès son annonce, un intérêt passionné à travers le monde.

Comme vous le savez, un concours international fut organisé ; 681 projets furent mis en compétition et soumis à un jury présidé par Jean Prouvé et comprenant, outre des architectes, des spécialistes de muséologie, les anciens directeurs du British Museum et du Stedelijk d'Amsterdam et le conservateur en chef du département des peintures du Louvre.

Le projet retenu, dont la maquette est depuis plusieurs mois exposée au public, divise l'espace du plateau Beaubourg en deux : une place de un hectare vouée à la promenade et aux manifestations de plein air et servant en même temps de parvis à un bâtiment de conception entièrement nouvelle ; une structure métallique dessinant un contour d'une grande simplicité de lignes et de formes, rejetant à sa périphérie les circulations et les réseaux techniques et permettant de disposer de près de 90 000 mètres carrés réservés aux activités culturelles et réparis sur six niveaux dont chacun aura une grande souplesse d'utilisation.

L'institut de recherche musicale sera installé à proximité immédiate du « Grand Beaubourg ». Le parti qui a été choisi d'une construction largement enterrée a permis de dégager la vue sur l'église Saint-Merri.

Les travaux du chantier se déroulent conformément au plan qui a été arrêté, dans les limites budgétaires qui ont été fixées par le Gouvernement et dont vous avez suivi et approuvé l'échelonnement à l'occasion de chaque discussion budgétaire. Le montage de la structure métallique est déjà très avancé et chacun peut désormais constater sur place que le volume du Centre ne constituera en aucun cas pour le paysage de Paris cette agression que certaines voix avaient cru devoir dénoncer.

Si, comme nous le souhaitons, l'édifice ainsi réalisé doit devenir cette « usine à rêver » à laquelle songeait André Breton, essayons de deviner les rêves qui pourront s'y matérialiser.

N'ayant pas, du fait des structures administratives actuelles, la charge des bibliothèques, par courtoisie à l'égard de mon collègue M. le secrétaire d'Etat aux universités, j'évoquerai, en premier lieu, la bibliothèque publique d'information qui occupera environ 15 000 mètres carrés et abritera un million de documents, ce qui la mettra au niveau des grandes bibliothèques récemment construites dans le monde. Les livres, périodiques, disques ou bandes magnétiques concernant tous les domaines de la connaissance et des loisirs seront à la libre disposition du public qui aura ainsi le plein exercice de la liberté de l'information.

Comme les autres départements du Centre Beaubourg, la bibliothèque sera ouverte tous les jours de la semaine pendant douze heures, de 10 heures à 22 heures. Il sera ainsi mis un terme à cette anomalie qui confine presque à un scandale et qui fait que, spectacles mis à part, les lieux culturels sont aujourd'hui fermés aux heures auxquelles la majorité de la population, dont la totalité de la population active, pourrait en profiter.

Grâce à cette souplesse d'horaires, la bibliothèque devrait accueillir environ quatre mille visiteurs par jour. Elle comprendra naturellement des salles d'études et d'expositions temporaires. En outre, au rez-de-chaussée du Centre, c'est-à-dire au niveau de la place, une salle d'actualités comportant une bibliothèque enfantine mettra à la disposition du public les quotidiens parisiens, régionaux ou étrangers, les disques ou livres nouvellement parus, sur le modèle d'une salle de Stockholm qui accueille aujourd'hui sept mille visiteurs par jour.

Le département des arts plastiques constituera, avec plus de 17 000 mètres carrés, le cœur du futur Centre : c'est pour lui d'abord, pour donner à Paris un musée d'art moderne digne de la France, et aux Français un lieu unique de contact avec l'art du XX^e siècle, que Georges Pompidou a conçu et voulu Beaubourg.

Le département des arts plastiques sera orienté vers trois activités qui sont à la fois complémentaires et indispensables à tout musée d'art moderne. La première, qui constitue à vrai dire la base de tout, est la conservation et l'exposition des œuvres majeures du XX^e siècle qui appartiennent au patrimoine national. Le Centre Beaubourg prendra ainsi le relais du musée d'art moderne de l'avenue du Président-Wilson dont il recevra les collections. Les œuvres qui seront ainsi transférées garderont naturellement leur statut juridique actuel fondé sur l'idée de leur appartenance au domaine public et, par conséquent, de leur inaliénabilité.

Il n'est donc nullement question, il n'a jamais été question, qu'à la faveur de la grande autonomie qui, très heureusement, lui sera concédée, le futur Centre puisse se livrer — à supposer qu'il en ait l'envie — à des opérations commerciales portant sur les œuvres qui lui seront confiées. Les propos répandus ici ou là relèvent de la malveillance et du procès d'intention.

Sous l'autorité du chef du département des arts plastiques, les conservateurs du corps des musées de France veilleront à l'entretien et à la présentation des œuvres. Enfin, par l'intermédiaire des organes dirigeants du futur Centre, le département des arts plastiques sera placé sous la tutelle du secrétariat d'Etat à la culture.

Je tiens aussi à être très clair en ce qui concerne les œuvres qui ont fait l'objet de donations. L'ensemble de cette question devra être étudié avec les donateurs eux-mêmes, l'accord qui sera réalisé avec chacun d'eux faisant l'objet d'un engagement réciproque. Je souhaite — ainsi que les responsables du futur Centre — que toutes les donations faites au musée d'art moderne soient transférées, comme le musée lui-même, au Centre Beaubourg, afin d'y constituer, peut-être, le plus grand musée d'art moderne du monde, prenant la suite, pour l'art postérieur à 1905, du Louvre et du futur musée d'Orsay.

La tâche d'un directeur de musée est malaisée. Ses choix artistiques sont difficiles et toujours discutés. Nous déplorons tous que des erreurs de jugement commises dans le passé aient conduit nos musées nationaux à ne pas réserver à certains des mouvements artistiques les plus importants du XX^e siècle, tels que le constructivisme, le surréalisme ou l'expressionnisme, la place qui est la leur. Dans l'avenir, le Centre Beaubourg commettra peut-être, comme tous les musées du monde, des erreurs semblables mais, pour le passé, il est prêt et désireux d'accueillir la totalité de l'héritage.

L'Etat reste disposé à examiner cas par cas, et sur la base des actes qui ont été conclus, le sort qui devra être fait aux donations dont les auteurs ou leurs ayants droit ne souhaiteront pas qu'elles soient transférées en tout ou en partie.

Le musée de l'avenue du Président-Wilson sera alors transformé en un lieu d'études et d'accueil des donations n'allant pas à Beaubourg. Ce lieu sera naturellement géré par le futur Centre car, dans le domaine de l'art moderne, celui-ci doit être l'unique responsable du patrimoine national.

Outre le service des collections, le département des arts plastiques disposera d'un service des expositions qui prendra notamment le relais du Centre national d'art contemporain. Il aura la charge des grandes rétrospectives et présentera aussi, dans une galerie expérimentale, les œuvres d'artistes représentatifs des grands courants contemporains. De plus, un local sera réservé, sans aucune discrimination, aux jeunes artistes qui éprouvent souvent des difficultés pour s'insérer dans les circuits habituels de diffusion et qui pourront ainsi exposer leurs œuvres gratuitement et en un lieu largement ouvert au public.

Le musée comprendra enfin un service de documentation sur l'art du XX^e siècle qui sera à la disposition du public et des chercheurs et des spécialistes français ou étrangers.

Le centre de création industrielle, qui a été fondé il y a quelques années dans le cadre de l'union centrale des arts décoratifs, est intégré, depuis plusieurs mois, dans l'établissement public du Centre Beaubourg. Ce centre aura pour vocation d'établir un lien entre les activités artistiques proprement dites et le cadre de vie quotidiennement façonné par les produits de l'industrie ou les choix des urbanistes.

Ses activités s'organiseront autour de quatre préoccupations.

Premièrement, la documentation. L'une, destinée au grand public, relative à l'ensemble des produits industriels disponibles sur le marché ; l'autre, spécialisée, destinée aux urbanistes, architectes, designers et, naturellement, aux responsables des collectivités locales.

Deuxièmement, des expositions d'objets contemporains ou non, organisées autour de thèmes divers, soit dans un espace situé au rez-de-chaussée du Centre, soit sur la place.

Troisièmement, l'édition et la diffusion d'ouvrages de pédagogie, d'information ou de recherche sur les problèmes de la création industrielle.

Quatrièmement, la constitution d'un bureau de conseil et, le cas échéant, d'études pour les administrations publiques dépendant de l'Etat ou des collectivités locales, ou pour des entreprises publiques.

Cette mission devrait permettre, par le jeu de procédures associant au centre et au secrétariat d'Etat à la culture toutes les administrations intéressées et impliquant, le cas échéant, des aménagements à la réglementation des marchés publics, de faire prendre conscience aux administrateurs, de leurs responsabilités en ce qui concerne les objets ou les machines dont ils décident la production ou l'achat : billets de banque, éléments de signalétique, mobilier scolaire, hospitalier ou urbain.

Par ses recherches, ses actions de sensibilisation du public, d'information et de formation des professionnels, le centre de création industrielle devrait contribuer à ce que, progressivement, les concepts de production industrielle et de création ne paraissent plus inéluctablement antagonistes.

J'ai déjà indiqué que l'institut de recherche et de coordination acoustique-musique sera installé dans un bâtiment dit l'Inct. Il disposera d'équipements d'informatique et d'acoustique uniques au monde qui seront mis à la disposition des musiciens et des chercheurs appartenant à toutes les disciplines : physiciens, médecins, psychologues, phonéticiens, acousticiens. Les recherches qui porteront notamment sur l'étude des instruments et des voix, sur l'électro-acoustique, sur la synthèse et le traitement des sons par l'ordinateur, trouveront leurs prolongements dans la création musicale et dans la pédagogie.

Les quatre départements dont je viens d'esquisser devant vous les missions n'épuiseront pas toutes les activités du Centre Beaubourg. Au dernier étage du Centre, une cinémathèque présentera journalièrement des films appartenant à l'histoire du cinéma ou portant témoignage de la création contemporaine.

De nombreux espaces seront en outre consacrés à des activités d'animation ressortissant à l'un ou l'autre des départements ou ayant un caractère pluridisciplinaire, associant les arts plastiques, le théâtre, la musique, la danse, la littérature. Ces espaces à vocations multiples seront, d'abord, la place qui a été conçue et qui sera équipée pour recevoir des spectacles de plein air ou des structures gonflables, un vaste forum situé au rez-de-chaussée et une salle destinée à des spectacles de toute nature et pouvant accueillir jusqu'à 600 personnes.

Enfin, au cinquième étage du bâtiment, un vaste espace d'expositions sera utilisé pour l'essentiel par le département des arts plastiques mais pourra être mis également à la disposition des autres départements.

J'ai tenu à vous présenter dans le détail l'organisation et les missions du futur Centre. Laissez-moi insister sur trois objectifs qui sont indispensables pour que soit assuré le plein succès de l'opération dont nous avons la charge et qui doivent être communs à tous les départements.

Premier objectif : encourager la création contemporaine dans tous les domaines de l'expression artistique : arts plastiques, musique, création industrielle, littérature, mais aussi formes nouvelles de l'art contemporain utilisant l'ensemble des modes d'expression traditionnels pour en découvrir d'inédits, et ayant recours à toute la gamme des découvertes et des applications de la technologie actuelle, de l'informatique à l'audio-visuel.

Deuxième objectif : diffuser la création contemporaine.

En raison même de ses ambitions, et de la qualité de l'outil qui sera mis au service de ces ambitions, l'entreprise est coûteuse et son ampleur dépasse largement celle des autres projets de mon secrétariat d'Etat. Certes, les choix qui ont été effectués l'ont été en toute connaissance de cause et je suis convaincu que les résultats obtenus les justifient. Mais à une condition : que Beaubourg soit autre chose qu'une opération purement parisienne, que les dépenses qui y sont et qui y seront engagées profitent à tous les Français.

Lieu d'échange de manifestations entre Paris et la province, ouvert à toutes les sources de création parisiennes, étrangères, mais aussi provinciales, le Centre Beaubourg doit devenir, dans le secteur qui est le sien, une centrale de la décentralisation. Déjà, le centre national d'art contemporain organise, de même que le centre de création industrielle, des expositions destinées à circuler dans les villes qui souhaitent les accueillir.

A l'avenir, ce mouvement devra s'amplifier et s'organiser également dans le sens province-Paris, le Centre devenant un lieu d'accueil des manifestations les plus intéressantes qui, de plus en plus, se déroulent sur l'ensemble du territoire. Dans le même esprit, des contacts sont en train de se nouer, selon mes instructions, entre Beaubourg et les musées de province, par l'intermédiaire de la direction des musées de France.

Troisième objectif — et, sur ce point, le Gouvernement adhère complètement aux propositions qui vous sont faites sous la forme d'un amendement par le rapporteur de la commission des affaires culturelles — la formation du public et l'éducation artistique visuelle des enfants et des adultes.

Dans ce domaine, pratiquement, tout reste à faire en dépit des efforts qui ont pu être accomplis ici ou là, mais qui ne sont pas à la hauteur de nos objectifs. Beaubourg devra donc s'attacher à définir les méthodes et les modalités de mise en œuvre d'une pédagogie des arts plastiques. Cette pédagogie devra permettre à tous ceux auxquels elle s'adressera, adultes et enfants, de comprendre et d'aimer les arts de notre temps et ceux qui les ont précédés depuis qu'a commencé le dialogue de l'homme avec le sensible. Mais elle devra aussi leur permettre de déceler, d'explorer et de développer la part de créativité qu'ils portent en eux et qui peut s'exprimer selon les goûts et les dons de chacun.

L'exposé des missions du futur Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou vous aura, je l'espère, convaincus de l'originalité et de la nouveauté du projet. Cette nouveauté est précisément la raison même de la saisine du Parlement.

Nous avons, en effet, estimé que le succès du Centre passait, en premier lieu, par une relative autonomie par rapport à l'administration centrale du secrétariat d'Etat. Cette autonomie, support nécessaire de l'indépendance artistique à laquelle prétendent très légitimement les créateurs et les animateurs, nous paraît également utile dans la mesure où elle autorisera une gestion plus souple et des délégations de responsabilité, dans la mesure aussi où elle permettra au Centre d'échapper aux structures traditionnellement verticales de nos administrations et d'affirmer son unité dans la pluridisciplinarité.

Ces considérations nous ont, tout naturellement, conduits à doter le Centre d'un statut d'établissement public. Or, l'article 34 de notre Constitution réserve au législateur le droit de créer de nouvelles catégories d'établissements publics et il nous est vite apparu que, par ses missions comme par ses structures et ses modalités d'action, le futur Centre n'était comparable ni à un musée ni, malgré son caractère fédéral, à un établissement public tel que la Réunion des théâtres lyriques nationaux.

Une loi était donc nécessaire, elle avait, en outre, l'avantage de saisir la représentation nationale d'une entreprise qui est de nature, j'en ai la ferme conviction, à bouleverser en profondeur la vie culturelle nationale.

L'article 1^{er} du projet qui vous est proposé rappelle les grandes missions du Centre, qui sont celles-là même que je vous ai exposées, et le dédie à la mémoire du président Pompidou.

L'article 2 rappelle — cela allait sans dire, mais pour couper court aux inquiétudes et aux rumeurs répandues ici ou là, cela ira mieux encore en le disant — que les œuvres d'art confiées au Centre resteront la propriété de l'Etat et seront, de ce fait, ainsi que je le rappelais tout à l'heure, inaliénables.

L'article 3 du projet, permettant à l'établissement public de conclure des actes juridiques de droit privé, tels que le dépôt de brevets, l'acquisition et l'exploitation de droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle, la prise de participations, est fondamental.

Il permettra au Centre Beaubourg d'adopter, pour certaines de ses activités, les modes de gestion les plus efficaces et les plus susceptibles de lui procurer des ressources, dans les limites compatibles avec sa vocation de service public.

Ainsi, le Centre pourra, par exemple, éditer ou faire éditer des reproductions, des lithographies, des livres d'art, des bandes vidéo, des ouvrages conçus par le département des arts plastiques ou par le centre de création industrielle.

De même, cet organisme pourra, comme la bibliothèque d'information, percevoir des redevances en contrepartie des renseignements documentaires qu'il fournira aux industriels ou au public. Les recherches effectuées par l'I. R. C. A. M. pourront, de leur côté, donner lieu au dépôt de brevets.

L'article 4 pose les principes généraux de l'administration du Centre dont les modalités seront précisées par décret. Cette administration sera confiée à deux organes principaux : le commissaire général et le conseil de direction. Nous manifestons ainsi clairement notre souci de faire de l'établissement une unité véritable, à partir de la nécessaire autonomie de ses composants, un centre à partir de ses départements.

Il est, en effet, indispensable que chacun des départements dispose d'une large indépendance artistique et de pouvoirs effectifs de gestion. Pleinement intégrés dans l'établissement public, le département des arts plastiques et le centre de création industrielle devront disposer de cette indépendance et de ces pouvoirs.

La bibliothèque publique d'information sera elle-même dotée du statut d'établissement public administratif placé sous la tutelle du secrétariat d'Etat aux universités.

L'I. R. C. A. M. aura de son côté le statut d'une fondation lui assurant également une large autonomie.

Mais les départements ne doivent pas se constituer en chapelles étrangères les unes aux autres sous peine de condamner l'idée pluridisciplinaire qui fait l'originalité fondamentale du projet voulu par le président Pompidou qui a souhaité que le Centre Beaubourg soit, en un même lieu, un « centre culturel à la fois musée et centre de création », ainsi qu'il l'écrivait en 1972.

L'unité du Centre sera d'abord assurée par la volonté qu'auront les différents départements de coexister, et de créer ensemble. Elle sera vécue quotidiennement dans le dialogue que chaque département entretiendra avec les services communs de gestion du personnel, des affaires financières, d'entretien du bâtiment et d'accueil du public. Elle se manifestera enfin à l'occasion des expositions ou des spectacles qui seront organisés dans les espaces communs — place, forum, salle polyvalente — ou sur des thèmes communs.

Ainsi, au cours de la saison 1976-1977, la plupart des manifestations organisées par le département des arts plastiques, le centre de création industrielle, l'I. R. C. A. M. et la bibliothèque, seront axées sur deux thèmes. Le premier sera celui des « deux continents » et traitera des rapports qui se sont noués entre l'art, la littérature et la musique de l'Europe et des Etats-Unis depuis le début du siècle. Le second thème, riche de résonances artistiques, pédagogiques et sociales aura trait à « la ville de l'enfant ».

Il nous est cependant apparu souhaitable d'inscrire l'unité du Centre dans son organisation administrative. Ainsi, le conseil de direction sera présidé par le commissaire général et comprendra les deux directeurs de départements, le directeur de la bibliothèque et celui de l'I. R. C. A. M. Il pourra être complété par des représentants des organismes qui seront éventuellement associés au futur Centre, et dont l'importance justifierait qu'ils soient mis sur un pied d'égalité avec les quatre composants d'origine.

Le conseil établira le programme d'activités de l'établissement public et arrêtera son budget. Le commissaire général, désigné par décret en conseil des ministres, sera responsable du fonctionnement du Centre et préparera son budget tout en étant très spécialement chargé de la gestion et de l'animation des espaces communs.

L'article 5 du projet de loi précise les modalités de la tutelle qui sera exercée sur le Centre par mon administration et, pour les domaines qui sont de son ressort, par le ministère de l'économie et des finances.

L'article 6, enfin, prévoit les règlements qui seront nécessaires pour fixer l'organisation administrative et le régime financier. D'autres décrets devront également intervenir pour préciser le statut des personnels.

Ainsi, depuis ce jour de 1969 où fut prise la décision de construire le Centre Beaubourg, un immense travail a été accompli : définition du programme, organisation du concours d'architecture, achat des terrains, passation des marchés, développement du chantier. Parallèlement, l'établissement public constructeur avait reçu mission de préfigurer le fonctionnement du futur Centre et, sans attendre l'inauguration prévue pour 1976, de prendre en charge le centre de création universelle, le centre d'art contemporain puis le musée d'art moderne national, en même temps que l'IRCAM se mettait en place.

Nous ne sommes pas arrivés encore au terme du chemin, mais je tiens à rendre ici hommage à tous ceux qui ont participé à l'œuvre accomplie. De son côté, le Parlement appréciera, je pense, d'avoir été saisi du projet qui est aujourd'hui en discussion près de deux ans avant l'ouverture du Centre.

Je vous ai dit ma volonté de faire en sorte que, pleinement intégré dans le tissu urbain, social et culturel de la région parisienne, le Centre Beaubourg soit au service de toutes nos régions et de tous les Français. Je voudrais aussi vous exprimer ma conviction que Beaubourg sera un élément fondamental du renouveau artistique de notre pays et de la reconquête d'un rang que lui disputent, depuis la fin de la dernière guerre, d'autres grandes cités étrangères.

Ceil de la France sur le monde et de Paris sur la France, le Centre national Georges-Pompidou sera, en retour, le point de mire de tous ceux qui, partout, ont fait de l'art et de la culture leur joie de vivre quand ce n'est pas leur raison d'être.

Ouvert aux courants d'expression les plus jeunes et les plus hardis, il offrira en même temps au public le panorama le plus complet qui se puisse concevoir du génie créateur contemporain. Rien n'égale l'ampleur de ce projet si ce n'est sa générosité. Puissiez-vous, par vos suffrages, donner vie à l'espérance immense née de l'imagination, du savoir et de la noblesse de Georges Pompidou ! (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est impossible de parler du Centre Beaubourg sans évoquer celui qui l'inspira et décida de sa création : Georges Pompidou.

Homme de la province, attaché à la vie rurale, mais aussi profondément marqué par la culture universitaire, c'est au cœur de la capitale qu'il a voulu laisser une trace intellectuelle et humaine.

Rarement retrouvons-nous chez un dirigeant, au sommet des responsabilités de l'Etat, un tel mélange de solidité et de sensibilité, de volonté et de compréhension. Il personnifiait l'équilibre de ces forces qui, chez l'homme, se situent peu souvent au même niveau.

Jamais, sans doute, dans un pays comme le nôtre, marqué par le déclin, qui semble irrévocable, de la société agricole qu'il faut malgré tout préserver, et par la montée de la culture scientifique, jamais dans le siècle où nous vivons avons-nous mieux ressenti la nécessité d'une présence, telle que la sienne, de penseurs qui savent aussi porter des sabots.

Il est bon qu'aujourd'hui ceux qui ont gardé dans leur pensée l'image de Georges Pompidou se retrouvent, à la même heure, à la fois dans les fermes de granit des montagnes d'Auvergne et dans les milieux universitaires parisiens.

Il y a ceux qui n'ont pas oublié et ceux qui doivent savoir se souvenir. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Le Centre Beaubourg, œuvre ambitieuse, court le double risque de l'ignorance et de la critique. Souvent, aux moments de lassitude, nous voyons la France comme un vaste champ où croît le paradoxe et où fleurit l'ingratitude. Il suffit qu'une grande réalisation, fruit de l'effort et de l'intelligence de notre peuple, voie le jour sur notre sol, pour qu'elle soit immédiatement minimisée et critiquée. Rien de ce qui, comme Concorde, devenu symbole, est grand, beau et surtout audacieux ne trouve grâce auprès des démolisseurs d'idées, même s'ils montrent parfois, trop ostensiblement d'ailleurs, un prétendu goût de la réforme, pas plus qu'auprès de ceux qui gardent des trésors de tendresse pour tout ce qui est petit, que la laideur ne choque pas et pour qui le bon vieux clochard tant photographié par les touristes étrangers demeure le symbole de Paris.

Georges Pompidou croyait sans doute plus au futur qu'au changement. Modeste et fier, selon cet équilibre d'alternance qui était le trait marquant de son caractère, ne répondait-il pas au cours de sa campagne présidentielle à une personne qui lui criait : « Vous êtes le meilleur » : « Oh, madame, peut-être le moins mauvais ! »

« Philosophe, colère, prompt et fort, voilà ce que sera naturellement l'homme destiné à faire un excellent gardien de l'Etat. » Ainsi parlait Platon.

Ainsi Georges Pompidou se voyait-il peut-être, mais son sens de l'humain tempérerait la rigueur voulue et le conduisait souvent au bord du doute.

Il est singulier que Georges Pompidou ait pris la décision de créer le Centre Beaubourg dans l'année qui suivit les événements de mai 1968. Quel enseignement a-t-il retenu de ces folles journées qui secouèrent la nation ?

D'autres que lui en auraient voulu à une jeunesse sans doute très diverse dans ses comportements et ses inspirations, mais qu'il était facile — trop facile — d'accuser en bloc. Pas lui.

Une de ses réactions significatives a été, au contraire, de vouloir ce projet destiné d'abord, et avant tout, à la jeunesse de notre pays.

D'autres que lui auraient pu penser qu'il fallait éviter de rassembler cette jeunesse, de lui offrir de nouvelles « Sorbonnes ». A l'inverse, il songe à créer ce lieu d'échanges et de rencontres qui va prolonger le Quartier latin sur la rive droite.

Paris, capitale intellectuelle, ainsi aimons-nous à imaginer notre capitale. Mais la vie intellectuelle d'une cité ne se pérennise que par des actes volontaristes qui assurent son renouvellement.

La leçon de mai 1968, ce n'était pas d'enfermer la jeunesse dans des facultés-ghettos, si possible en dehors de Paris. C'était plutôt d'éviter les goulots d'étranglement au moment où la culture et l'éducation atteignent les masses. C'était d'ouvrir Paris, sans ségrégation, aux possibilités nouvelles de l'étude et de la recherche. C'était un risque, mais aussi la solution.

Avec le Centre Beaubourg, Paris disposera d'une bibliothèque de niveau international, et la bibliothèque, lieu de pensée privilégié, c'est non seulement le symbole, mais aussi le premier instrument de la culture. Les gouvernements totalitaires brûlent les livres et ferment les bibliothèques. La France va ouvrir l'une des plus grandes du monde puisqu'on y trouvera plus d'un million d'ouvrages.

L'accent est mis aussi dans cette réalisation sur l'actualisation des connaissances, car la bibliothèque doit être un organisme vivant et non un simple musée de livres.

Centre consacré aussi à l'esthétique industrielle, à l'art du *xx^e* siècle et à toutes les innovations artistiques, le centre Georges-Pompidou rappellera aux Français le souvenir d'un chef d'Etat passionné par son époque.

Certes, c'est une idée généreuse que de donner à une voie de Paris le nom de l'ancien Président de la République. Mais il ne doit pas s'agir d'une voie qui, sans doute, longe la Seine de Baudelaire et de Verlaine, mais où personne ne demeure, ne rêve et ne travaille, et où seul le flot des voitures pressées apporte une vie qui n'est pas propice à la réflexion.

L'idée ne s'imposait-elle pas de donner le nom de Georges Pompidou à un lieu habité par la pensée, où se formeront les jeunes esprits, où s'enrichiront les imaginations, où se créera l'art vivant ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mais il faut d'abord permettre à cette réalisation exemplaire d'être autre chose qu'une belle idée d'un homme qui, dilettante et lettré, était entré dans la politique un peu comme on entre en religion, abandonnant cette petite liberté qui lui tenait le plus à cœur, celle d'une vie de famille véritable, celle des flâneries dans les galeries parisiennes et qui, jusqu'à son dernier souffle, a vécu pour cette France des lettres et des arts, de la raison et de la mesure qu'il aimait tant. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Chambaz.

M. Jacques Chambaz. Mesdames, messieurs, marqué dès le début du sceau de l'autorité — et de la plus haute — concernant les plus hautes fonctions de la création, sollicitant les plus grandes compétences et des talents parmi les plus reconnus, le Centre Beaubourg a donc aujourd'hui, et seulement aujourd'hui, droit de cité au Parlement.

Nous sommes invités à répondre par oui ou par non au projet de loi qui porte création de ce nouveau centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

Par souci de dignité, j'avais l'intention de ne rien dire des propos que Georges Pompidou a consacrés à l'art mais, puisque d'autres y ont fait longuement allusion, je rappellerai que la seule application qu'il en donna dans sa vie, à savoir l'exposition 1972, n'a guère été un succès.

La création d'un tel centre était-elle nécessaire ? A cette question, nul ne sera surpris que nous répondions par l'affirmative.

Il ne s'agit pas d'un luxe pour un pays comme la France, car il ne saurait y avoir de dépenses excessives pour la culture, surtout lorsqu'on sait l'exiguïté de l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée.

On ne peut davantage parler d'une dépense excessive lorsqu'il s'agit de doter Paris d'un équipement comme le Centre Beaubourg, surtout si l'on est conscient du rôle que cette ville devrait jouer et joue déjà dans la vie culturelle nationale et internationale.

Qu'on ne prétende pas non plus que cette initiative est inutile alors que, contrairement aux affirmations du secrétaire d'Etat à la culture et de quelques autres, l'insuffisance de l'infrastructure culturelle de notre pays, tant à Paris qu'en province, est manifeste.

La nécessité de donner à la création artistique et à la vie culturelle les moyens d'un nouvel essor, l'exigence sans cesse réaffirmée par les créateurs et le public d'établir de nouveaux rapports entre les œuvres et le public, autant de considérations qui appellent depuis longtemps déjà de grandes initiatives, interdisciplinaires ou non, en faveur de la recherche et de la création artistiques modernes, initiatives susceptibles de satisfaire un public toujours plus vaste, mieux informé et disponible. C'est ce que nous demandions il y a un an en déposant une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le Centre Beaubourg.

Compte tenu de la politique culturelle du Gouvernement que j'ai dénoncée lors de ma récente intervention dans la discussion du budget des affaires culturelles à cette même tribune, la création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou correspond-elle à ces exigences ?

Notons d'abord qu'il aurait sans doute fallu que tous les intéressés soient associés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une telle initiative afin qu'elle puisse répondre à leurs besoins, c'est-à-dire, en tout premier lieu, qu'elle permette d'assurer la confrontation entre les courants, les écoles et les styles, ce qui n'est ni dans les possibilités ni dans les intentions du Gouvernement.

Sans doute, aurait-il fallu prévoir que le nouveau centre national, tout en conservant sa propre autonomie, s'articulerait avec ce qui existe déjà et avec ce qu'il devrait faire naître. Mais toute votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, se fonde sur la sélection autoritaire et débouche sur la suppression de foyers de création, c'est-à-dire sur la remise en cause de la diversité de la création artistique et scientifique. Autrement dit, si nécessaire que soit une telle initiative, elle est limitée par les contraintes que lui impose une politique culturelle dont les maîtres-mots demeurent l'autoritarisme, l'arbitraire et la pénurie. En témoignent le secret, la discrétion et le silence dont sont encore entourées aujourd'hui quelques questions importantes relatives à l'avenir et au rôle du Centre national d'art et de culture.

Incertitude et secret quant aux ressources financières du Centre Beaubourg. A l'origine, le Premier ministre de l'époque avait promis que le financement du Centre serait assuré par des crédits situés en dehors de l'enveloppe du budget des affaires culturelles. On sait ce qu'il advint de cette promesse. Le fait que les crédits de fonctionnement pour 1975 soient prélevés sur des crédits d'Etat déjà dérisoires ne constitue donc ni une garantie pour l'avenir, ni même une certitude quant à l'origine et au montant de ces ressources.

Le Centre, désormais doté d'un statut d'établissement public national, ayant une personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière, et non d'un statut d'établissement public industriel et commercial, comme il était initialement prévu, risque de devenir un lieu officiel de la commercialisation de la culture.

Le rapport présenté il y a six mois sur notre proposition — qui fut d'ailleurs repoussée — de création d'une commission d'enquête sur le Centre Beaubourg le confirme, puisqu'il reconnaît que ce statut original, se situant à la frontière de l'établisse-

ment public administratif et de l'établissement public industriel et commercial, les frontières peuvent être franchies, et nous savons trop que, sous ce régime, elles le sont toujours au bénéfice des grands intérêts privés.

Secret et incertitude quant à l'avenir du Musée d'art moderne, riche de collections provenant des donations des artistes eux-mêmes. Et l'on ne saurait condamner les efforts entrepris par les conservateurs et le personnel du Musée d'art moderne, pour justifier la création du Centre Beaubourg, et cela sans même évoquer le projet, semble-t-il abandonné, du musée du XX^e siècle !

Et, du même coup, se pose le problème des donations et des donateurs qui ont le souci du devenir de leur contribution à l'enrichissement de notre patrimoine national. A cet égard, vous l'avez confirmé, monsieur le secrétaire d'Etat, rien n'est réglé — et moins encore que vous ne l'avez dit — d'autant que, de ce point de vue, vous ne disposez d'aucune garantie. Et je ne pense pas que faire du Musée d'art moderne du quai de Tokyo une sorte de cimetière des donations qui ne seraient pas jugées dignes du Centre Beaubourg soit conforme au vœu des artistes et des donateurs qui ont permis à la France de créer ce Musée d'art moderne, quels que soient les transformations et les aménagements qui y sont nécessaires et pour la réalisation desquels il a besoin de moyens accrus.

Secret et inquiétude quant à la nature du statut et de la gestion du futur Centre national et en ce qui concerne les rapports entre les diverses activités intégrées, comme le design et les arts plastiques, et les activités associées, comme la bibliothèque et l'IRCAM. Quels seront les rapports entre le Centre et les autres musées et bibliothèques ? Quels seront-ils notamment entre la nouvelle bibliothèque du Centre Beaubourg et la Bibliothèque nationale ? Là comme sur d'autres points, nous demeurons dans la nuit.

Incertitude quant au statut des personnels de ce nouvel établissement. Je devrais d'ailleurs employer le mot « statut » au pluriel, tant les projets dont nous pouvons avoir connaissance semblent divers et compliqués.

Incertitude, enfin, quant aux finalités de ce centre. S'agit-il de celles qui figuraient dans le projet initial ? Sont-elles inflexibles pour aller dans le sens des modifications apportées à la politique culturelle de l'Etat ? Va-t-on, selon votre propre expression, monsieur le secrétaire d'Etat, en faire une « centrale de la décentralisation » ?

Ni l'exposé des motifs du projet, ni le projet lui-même n'apportent à cet égard des réponses claires et convaincantes. Le risque subsiste de voir, selon les termes de notre proposition de résolution, « le centre devenir, contre la volonté même de ses animateurs, une sorte de temple d'un nouvel art officiel, sensible aux modes du marché international, avec tous les dangers qu'une telle orientation impliquerait ».

M. Michel Boscher. Cela vaut mieux que le réalisme socialiste !

M. Jacques Chambaz. Notre demande de création d'une commission d'enquête était donc pleinement justifiée. Votre projet de loi n'apporte aucune réponse aux questions que nous posons alors.

La mission essentielle du Centre national d'art et de culture concernait, au départ, semble-t-il, les arts plastiques, mais les propos de M. le Premier ministre, composés de variations sur une idée qui n'a rien d'original...

M. Robert-André Vivien. Respectez les propos du Premier ministre. Ce que vous dites est scandaleux !

M. Jacques Chambaz. Monsieur Vivien, vous n'étiez pas là lorsqu'il est intervenu.

M. Robert-André Vivien. Si, j'étais présent !

M. Jacques Cressard. Vous n'êtes pas chargé de contrôler la présence des députés de l'U. D. R., monsieur Chambaz.

M. Jacques Chambaz. Les propos de M. le Premier ministre, composés de variations sur une idée peu originale selon laquelle la culture, et particulièrement les activités artistiques, loin d'être une composante essentielle des activités humaines, n'apporterait qu'un supplément d'âme, une compensation aux malheurs de la société capitaliste, dite industrielle, ne suffisent pas à dissiper les questions que se posent les principaux intéressés, c'est-à-dire les artistes eux-mêmes, à propos du Centre national d'art et de culture. Car, dans le domaine de la création seuls comptent les créateurs qui font honneur à leur pays et, au-delà, à l'humanité. Les institutions ne valent que par les possibilités qu'elles leur offrent de confronter leurs talents. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Dans le domaine des arts plastiques, sans vouloir dresser procès d'intention, Beaubourg sera-t-il un moyen supplémentaire et puissant au service de la confrontation, pour les créateurs comme pour le public, ou une tentative de privilégier telle ou telle tendance, telle ou telle recherche au détriment de tant d'autres pourtant parties du mouvement d'ensemble de la création, comme en témoigne toute l'histoire des arts et de la littérature ?

Beaubourg, sans l'assurance et l'organisation de la confrontation, c'est la normalisation en art, le label de la qualité accordé à certains et une menace sérieuse pour l'école internationale de Paris, dans sa diversité et dans ses dimensions nationales et internationales.

Beaubourg, sans l'assurance et les moyens de la confrontation des divers courants de la création contemporaine, mais avec le côté à côté obligé de l'esthétique industrielle, du design, c'est le risque d'une orientation étroitement utilitariste de la création.

De ce point de vue, nous ne disposons d'aucune information concrète sur les rapports réels, quotidiens, qui s'instaureront entre le centre de création industrielle, le C. C. I., et les arts plastiques. Or une prédominance du premier, sous prétexte d'introduire la beauté des formes dans la vie de tous les jours, conduirait inévitablement à une telle mutilation.

M. Eugène Claudius-Petit. Il est dommage que vous ne connaissiez pas le C. C. I.

M. Jacques Chambaz. Ces questions n'ont rien de théorique quand on sait, par ailleurs, la situation des arts plastiques.

Des ateliers d'artistes ferment, d'autres sont détruits, les surfaces d'exposition s'étiolent comme peau de chagrin ; les salons, année après année, connaissent des difficultés plus grandes : le salon d'automne n'a pu se tenir, celui de mai est déplacé, contraint de réduire le nombre des envois qu'il accepte, incapable d'accueillir des toiles de plus de cent. Les musées, privés de moyens financiers, ferment certaines de leurs salles, faute de personnel. L'achat des œuvres et le soutien public à la création sont gravement insuffisants.

Vivre de sa peinture relève aujourd'hui de l'exceptionnel et l'hommage rendu à l'instant aux artistes français et étrangers qui ont choisi de travailler à Paris prendrait une tout autre résonance si le Gouvernement répondait à ces questions.

Dans le domaine de la musique, la création de l'I. R. C. A. M. correspond, certes à une nécessité et quiconque s'intéresse à la musique ne peut que se réjouir de l'existence d'un nouveau moyen de création et de recherche.

Mais cette création indispensable rend encore plus inacceptable votre politique en matière musicale.

Elle commence d'ailleurs à connaître la riposte qu'elle mérite car, enfin, disloquer les orchestres de télévision, menacer les orchestres régionaux, compromettre le rôle que jouait France-Culture dans la vie musicale, se satisfaire de l'indigence de l'enseignement musical à l'école, exprime une politique d'ensemble qui réduira inévitablement le champ d'application des recherches et des innovations dont l'I. R. C. A. M. doit être l'initiateur.

Il en est de cet institut musical comme d'autres initiatives de grande ampleur et qui, d'ailleurs, se font de plus en plus rares : dans un climat de pénurie, et de pénurie accentuée, vous le contraignez à vivre au détriment d'autres expériences, d'autres recherches conduites par d'autres créateurs, qui ont non moins de talent.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne pourrez indéfiniment promettre aux créateurs, aux équipes qui de toutes parts vous réclament des crédits, des augmentations de subventions que seul un budget beaucoup plus important que le vôtre vous permettrait de leur accorder.

Quant à nous, nous ne ferons pas de Beaubourg un instrument de division et d'opposition des créateurs et ce d'autant moins que nous avons la certitude que les hommes de talent qui porteront la charge de faire vivre ce Centre et qui, dès aujourd'hui, rencontrent eux-mêmes des difficultés — comme ceux qui sont à l'extérieur de Beaubourg — subissent et subiront de plus en plus les conséquences d'une politique culturelle lourde de risques graves pour la création artistique.

Nous le ferons d'autant moins que l'expérience prouve qu'il suffit, dans un régime comme le vôtre, d'un changement de ministre ou de secrétaire d'Etat pour remettre en cause ce qui passait pourtant pour l'acquis le plus prestigieux du prédécesseur.

Ainsi en est-il des quelques maisons de la culture, dont nous n'aurons pas la cruauté de rappeler la mission d'évangélisation culturelle du plus grand nombre qui devait être la leur, et qui, une à une, aujourd'hui, se trouvent menacées.

Ainsi en est-il de l'incertitude qui pèse sur l'avenir de la création au théâtre national du Palais de Chaillot.

Ainsi en est-il du nouveau T. N. P., que la disette financière conduit, cette année, à supprimer un spectacle.

Ainsi en est-il de l'Opéra-Studio, qui devait répondre aux exigences du renouveau de la création lyrique.

Toutes ces initiatives, utilisées hier encore pour diviser les hommes de culture, les créateurs, toutes considérées, à tort, comme étant en quelque sorte privilégiées, toutes aujourd'hui se trouvent menacées.

Nous avons donc raison quand nous prenions en compte les intérêts convergents de tous ceux — créateurs, personnels, public — qu'une même politique de pénurie et d'autoritarisme ne pouvait manquer de frapper, quelle que soit leur discipline, quel que soit leur statut, quelles que soient leurs positions idéologiques et politiques.

Votre politique conduit à stériliser la confrontation nécessaire à la création artistique, à organiser, dans tous les domaines, la prédominance du profit et de la rentabilité, à refuser une politique sociale qui donne le temps et les moyens de vivre au plus grand nombre, à sélectionner l'accès au savoir, à l'éveil et à la sensibilité artistiques.

Cette politique porte le sceau de votre régime.

M. André Fanton. Vous êtes incorrigible !

M. Jacques Chambaz. Vous voudriez aujourd'hui nous contraindre, ou à voter le projet de loi et à vous donner un chèque en blanc, au risque de paraître cautionner une politique contraire aux exigences profondes de la création culturelle, ou à voter contre, au risque de paraître condamner par avance l'effort des hommes qui, malgré nombre d'obstacles, tentent de donner vie au Centre Beaubourg.

Le vote que vous nous demandez aujourd'hui d'une manière précipitée est, en outre, sans objet. Beaubourg sort de terre, commence à fonctionner, mais l'Assemblée n'a jamais débattu de ce projet, n'a jamais été vraiment informée. Certes, et encore tout à l'heure dans votre intervention, les détails sur l'organisation ne nous ont pas manqué, à croire que, faute de nous soumettre un projet de loi concret, vous entendiez nous faire juges de décrets d'application.

Nous avons une autre conception de notre responsabilité. C'est pourquoi nous ne prendrons pas part à un vote dépourvu de signification... (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Robert-André Vivien. Quel courage !

M. André Fanton. Vous restez consternant !

M. Jacques Chambaz. ...puisqu'il s'agit, non pas de décider de la finalité ou de la mise en œuvre du Centre national d'art et de culture, mais de ratifier a posteriori une initiative qui n'a cessé et ne cesse d'être, aujourd'hui comme hier, le domaine réservé du prince. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. André Fanton. Votre promotion au sein du parti ne vous fait pas progresser !

M. le président. La parole est à M. Josselin.

M. Charles Josselin. Mesdames, messieurs, il sera donc dit que le projet élyséen du Centre Beaubourg connaîtra un meilleur sort que le projet élyséen du Tremblay.

Immédiatement, permettez-moi de souligner les deux paradoxes qui me semblent marquer ce projet.

Premier paradoxe : c'est précisément au moment où, après 1968, on envisage d'abandonner les maisons de la culture-cathédrales qu'on décide de créer « la der des der » et de lui donner l'ampleur de Saint-Pierre de Rome.

M. Jacques Crassard. Si vous aviez été élève des lycées, vous parleriez français !

M. Charles Josselin. Allons, monsieur Crassard ! Je sais que lorsqu'on parle de cathédrale, vous êtes touché !

Deuxième paradoxe : la discrétion de la décision de création du Centre et de l'importance du volume bâti, de même que de la dépense.

Cela étant, il est difficile, même à un élu de l'opposition, de nier l'intérêt de l'idée qui a présidé à la conception du Centre national d'art et de culture : réunir en un même lieu les fonctions de rencontres, d'information, de distraction et de création.

Permettez-moi, cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous faire part des réflexions, mais aussi des craintes, qu'un tel monument peut légitimement inspirer.

Sur le plan des investissements, la dépense de 600 millions de francs afférente au Centre ne risque-t-elle pas de compromettre l'équilibre financier de votre politique en gonflant exagérément, une fois encore, les crédits consacrés à Paris au détriment de sa banlieue et de la province ? Un premier contrôle a déjà été effectué, d'abord sous la forme d'une mission de l'inspection des finances, ensuite, et sur ma proposition, sous la forme d'une mission de la Cour des comptes.

Mais ce contrôle doit s'exercer aussi sur le fonctionnement du Centre dont le déficit attendu est évalué à près de 65 millions de francs. En effet, la lourdeur des structures est inhérente à un organisme comprenant plus de 1 000 employés et, de surcroît, composé de quatre départements contribuant sans doute à l'art dans ses différentes expressions, mais s'adressant à d'autres secteurs ayant des statuts différents, dont deux au moins s'occupent de recherche et de diffusion, ce qui implique des activités commerciales.

Une telle organisation me paraît poser deux problèmes essentiels : l'exercice du pouvoir à l'intérieur du Centre et les rapports de ce dernier avec le secteur lucratif.

Le problème du pouvoir de décision se posera immédiatement. Sans doute, le commissaire général — ou le président, selon l'appellation choisie par le rapporteur de la commission des affaires culturelles — nommé par le conseil des ministres sera investi de l'autorité nécessaire et le conseil de direction votera le budget.

Je crains, toutefois, que les décrets d'application ne fournissent au ministère de l'économie et des finances l'occasion d'introduire un contrôle financier *a priori* qui enlèverait toute souplesse à l'organisation de ce centre.

S'y ajoute le risque de cloisonnement, comme le rapporteur l'a déjà fait remarquer, alors même que l'intérêt essentiel de ce centre est précisément de coordonner des projets communs.

Il est fort à craindre que certains secteurs ne se réfugient dans une recherche réservée alors à quelques initiés. Il est donc indispensable qu'une dotation soit affectée, non seulement à l'animation telle que vous l'appellez, monsieur le secrétaire d'Etat, mais à certains grands projets impliquant nécessairement la collaboration des différents secteurs.

Le problème des rapports du Centre avec le secteur lucratif soulève, bien entendu, d'autres craintes de notre part.

Deux secteurs au moins, le département des arts plastiques et le centre de création industrielle, se proposent de se livrer à des actions de diffusion, c'est-à-dire acheter, reproduire, vendre.

Il est primordial d'éviter que le Centre ne devienne une agence de relations publiques pour créateurs déjà confirmés, à la différence près que ce serait elle qui paierait les créateurs.

Nous avons déjà eu l'exemple des risques qu'une politique du vedettariat peut faire courir aux finances publiques et vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, à quel établissement je songe. Je souhaite donc que le Centre échappe à cette recherche du perfectionnisme et du vedettariat.

M. Pierre-Charles Krieg. Nous ne savons pas à quoi vous songez !

M. Charles Josselin. Jusqu'à présent, nous ne percevons pas les moyens que vous comptez utiliser pour récupérer une partie des plus-values induites ainsi apportées aux œuvres.

La mission de l'inspection des finances ne les a pas vus non plus car, si je me réfère au point 16 de ses observations, je lis :

« L'établissement public ne répond pas à la question soulevée par la mission. Ni le service « diffusion », qui ressortit aux activités commerciales ordinaires du centre, ni la fondation des « artistes américains pour Beaubourg », dont l'objet est de recueillir des donations pour l'ouverture du centre, n'ont pour but de capter, au profit de l'Etat, une partie des plus-values induites par le fonctionnement du centre. »

Se pose alors le problème de l'existence quasiment inévitable de ce que l'on peut appeler « les marchands du temple ».

A l'intérieur du « temple » d'abord, je souhaite vivement que les cahiers des charges, dont seront assorties les concessions de certains espaces, soient d'une particulière rigueur.

Quant aux « marchands » sur le parvis et autour du Centre, je crains qu'ils ne transforment le quartier Beaubourg en « Lisieux » de cette nouvelle basilique, en vendant à peu près n'importe quoi à n'importe quel prix. Quelles mesures comptez-vous prendre pour l'éviter ?

A propos du fonctionnement et après mon ami M. Chambaz, j'évoquerai brièvement les problèmes de personnel.

Vous considérez que le statut actuel des conservateurs et des gardiens de musée se prête mal aux activités futures du Centre Beaubourg. Mais, plutôt que de prévoir un personnel sous statut particulier, ne serait-il pas préférable, comme d'ailleurs l'Assemblée le demande chaque année, à l'occasion de la discussion de votre budget, de revaloriser la fonction du personnel des musées tout en lui assurant une réelle sécurité d'emploi ?

Vous savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que les liens entre culture et politique sont évidents. Vous savez aussi que, souvent, apparaissent des conflits entre payeurs et animateurs, toutes raisons qui nous font craindre, faute d'une sécurité véritable, que le personnel ne soit gêné dans son expression.

M. André Fanton. Vous préparez déjà des grèves à Beaubourg !

M. Charles Josselin. On ne peut séparer la culture de la science de la vie, des rapports économiques, sinon ce n'est plus, comme c'est trop souvent le cas en France, qu'une culture fiction. Les problèmes sociaux, l'urbanisme font aussi partie de la culture, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors du dernier débat sur les affaires culturelles. D'où ce risque de conflit entre le payeur et l'animateur.

Pour nous, l'essentiel tient à l'esprit qui devrait présider au fonctionnement du Centre, quant à son animation et ses rapports avec le public, l'information et la distraction de celui-ci.

D'aucuns ont insisté sur l'aspect de fête que devrait connaître le Centre Beaubourg. A ce propos, je me réjouis que M. Blaise Gauthier, chargé de la manifestation d'ouverture, ait choisi entre autres thèmes celui de « La ville et l'enfant ».

Je souhaite que cette présence de l'enfant devienne une constante du Centre car il m'apparaît que ce sera la garantie de sa fréquentation par le grand public.

Enfin, et ce sera ma conclusion, mis devant le fait accompli, ayant de bonnes raisons de craindre que le Centre national d'art et du culture n'échappe pas au mercantilisme qui, nécessairement, l'environnera...

M. André Fanton. Il est impossible d'entendre de tels propos sans protester !

M. Charles Josselin. ... refusant de vous donner bonne conscience, monsieur Fanton, en faisant oublier la pauvreté des moyens de la politique culturelle du Gouvernement, grâce à un équipement prestigieux, sans doute, mais qui risque de n'être qu'un nouveau prototype, incapable de faire de chaque Français, non seulement un spectateur averti, mais surtout un créateur potentiel, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ne votera pas ce projet. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. André Fanton. Vous êtes profondément réactionnaire !

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Mesdames, messieurs, au moment où le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou va juridiquement prendre forme par le projet de loi qui nous est soumis, qu'il soit permis à un élu de Paris de dire la gratitude des Parisiens envers le président disparu.

Georges Pompidou était un amoureux de l'art autant qu'un amoureux de Paris. Pour lui, l'art était évolution constante et, sans renier le passé, il voulait que l'art français soit capable de briller dans le futur comme il l'avait fait au cours des siècles écoulés.

Amoureux de Paris, autant comme ville que comme capitale, il a agi, conformément à son vœu le plus profond, pour que Paris, en conservant ses splendeurs passées, s'adapte aux réalités de notre siècle. Si Paris, malgré ses contraintes et ses difficultés, est encore une ville où il fait bon vivre, quel qu'en disent certains, c'est grâce à l'ampleur des grands travaux entrepris par la ville de Paris avec le concours et le soutien inlassable du président Georges Pompidou.

Pour mériter d'être la capitale d'une France en pleine mutation, Paris doit s'adapter sans cesse et ne pas tomber dans l'excès de conservatisme de ceux qui regardent toujours en arrière et dont les ancêtres, s'ils avaient été écoutés au cours des siècles, auraient maintenu Paris dans sa structure gallo-romaine.

M. André Fanton. Très bien !

M. Claude-Gérard Marcus. L'art évolue. Les musées doivent évoluer également et si, comme le dit Mao Tsé Toung « le passé doit servir le présent », le présent ne doit pas non plus négliger le passé.

Dans son rapport écrit, M. Simon-Lorière a évoqué les chiffres de fréquentation du Musée national d'art moderne. Il ne faut pas en tirer trop de conclusions. En effet, la baisse actuelle de la fréquentation du Musée national d'art moderne est en partie due aux perspectives de son transfert à Beaubourg et à l'arrêt de toute action propre à ce musée.

Mais il importe de rendre hommage à ceux qui, au fil des ans, ont su l'animer, aux hommes qui, comme Jean Cassou, Bernard Dorival, Jacques Leymarie, ont su maintenir un musée d'art moderne adapté aux exigences de notre temps.

Certes, il convient souvent de changer ; mais il ne faut pas pour autant renier tout ce qui a été fait ni ignorer le mérite de ceux dont l'action a été positive.

Même situé où il est, le Musée national d'art moderne a une valeur. Il suffit de voir les résultats de son voisin, le Musée d'art moderne de la ville de Paris, qui reçoit actuellement plus de cent mille visiteurs par an, grâce au dynamisme de son conservateur en chef, pour comprendre qu'une animation est possible et sans doute rentable, même dans les locaux de l'avenue du Président-Wilson.

Cet aspect du problème peut notamment être évoqué à propos du maintien de certaines donations dont M. le secrétaire d'Etat a parlé tout à l'heure.

Il faut — j'y insiste — rendre hommage aux personnels d'animation, en particulier au corps des conservateurs. On peut comprendre l'inquiétude de ces derniers devant l'incertitude qui pèse sur le statut juridique du personnel dans le cadre du centre Georges-Pompidou.

Un musée reflète bien entendu une époque. Mais il exprime aussi l'action de ceux qui le dirigent. Il ne peut, cependant, se développer qu'avec le concours de donateurs. Les musées français se sont constamment enrichis de collections importantes parce qu'à chaque époque des donateurs passionnés et nombreux ont offert leur contribution.

M. le secrétaire d'Etat, évoquant tout à l'heure les craintes de certains donateurs, a donné tous apaisements au sujet du caractère national des collections. Il a rappelé que le corps des conservateurs continuera à gérer les collections. Ce disant, il aura calmé certaines inquiétudes.

Il faut imaginer l'état d'esprit des donateurs qui ont légué d'importantes collections à une certaine forme d'administration. Ils comprennent difficilement l'évolution actuelle. Aux incertitudes du génie, ils préfèrent sans doute les certitudes de l'administration traditionnelle.

Outre les apaisements que vous avez déjà apportés dans votre discours, vous pourrez, monsieur le secrétaire d'Etat, satisfaire nombre d'autres préoccupations en répondant aux orateurs.

Vous avez envisagé la possibilité du maintien de certaines collections avenue du Président-Wilson. On créerait en quelque sorte un musée des donations. Cette solution satisfiera peut-être les donateurs. Mais je ne suis pas sûr qu'elle soit la meilleure. Il faut éviter que le bâtiment de l'avenue du Président-Wilson ne devienne une sorte de succursale morte du Centre Georges-Pompidou.

La commission a déposé un amendement tendant à créer un conseil d'orientation où seraient notamment représentées les collectivités locales. Il serait souhaitable qu'un tel conseil comporte en son sein des représentants des artistes et des donateurs. Je ne sais ce que vous en pensez, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais cela pourrait rassurer certains.

Enfin, je me réjouis des nouvelles formes que revêtira l'action de ce centre, notamment des horaires d'ouverture qui coïncideront avec les heures où le public est libre. J'ose espérer que cette initiative en fera naître d'autres. L'ouverture du Centre Beaubourg jusqu'à vingt-deux heures n'est pas liée au statut juridique de ce centre et, lorsque l'expérience aura été tentée, vous pourrez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'étendre à certains musées nationaux. Je ne vois pas pourquoi les horaires du Centre Beaubourg ne pourraient être étendus au Louvre ou à d'autres musées. Certes, cela pose des problèmes financiers et des problèmes de personnels qui ne peuvent être rapidement résolus. Mais la voie dans laquelle vous vous êtes engagé est excellente et je ne puis que vous encourager à vous y maintenir. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Krieg.

M. Pierre-Charles Krieg. Mesdames, messieurs, des voix autorisées — ô combien, puisque M. le Premier ministre est intervenu, avant que vous-même ne preniez la parole, monsieur le

secrétaire d'Etat — ont dit tout ce que la ville de Paris devait au président Georges Pompidou. Il est vrai qu'il a exercé, dans notre capitale, une influence dont il serait vain de nier l'importance et l'effet.

En ce qui me concerne, élu du centre de Paris et membre du conseil d'administration de l'actuel Centre Beaubourg, je veux montrer tout ce que représente l'action qui a été menée, non seulement dans ce quartier mais aussi dans d'autres, depuis le début de la V^e République, pour redonner vie au centre d'une capitale dont il faut bien dire qu'il était malheureusement en train de pourrir et de mourir.

Je tiens à rappeler brièvement l'action d'André Malraux en faveur du Marais, qui a permis la remise en état de plusieurs hôtels particuliers et des maisons adjacentes, l'action de Michel Debré en faveur des Halles, qui a permis de débarrasser ce quartier de ce qui s'y trouvait et qui faisait — il faut le dire, car d'aucuns semblent l'avoir oublié — le malheur de ses habitants, enfin l'action de Georges Pompidou pour le plateau Beaubourg.

Grâce à ces actions menées au cours des quinze ou dix-sept dernières années, nous avons complètement repris en main la restauration et la rénovation du centre de la capitale, œuvre qu'il était indispensable d'entreprendre au plus tôt et de mener le plus rapidement possible à terme, si l'on ne voulait pas voir se renouveler un jour ou l'autre des situations catastrophiques, comme il s'en est produit, hélas ! dans le quartier du Marais.

Présentement, alors que commencent à s'élever les superstructures du plateau Beaubourg, il faut, malgré les craintes que certains peuvent en éprouver, non pas se fier aux apparences, mais imaginer le résultat final.

Il convient aussi de témoigner notre satisfaction à ceux qui ont été à l'origine de cette réalisation et, en particulier, au président de son conseil d'administration grâce à qui le travail a été bien conduit.

Dans de telles villes, qui ont été durement malmenées au cours des siècles, il est des moments où il faut avoir le courage de tailler et de trancher. Ce courage que personne n'avait eu jusqu'à présent, la V^e République l'a manifesté et elle pourra s'honorer de l'œuvre accomplie.

Je vois que M. le rapporteur m'approuve. Il me permettra d'ajouter qu'il faut, en revanche, se garder d'aller trop loin. Son propos sur la nécessité de démolir l'îlot sud de Saint-Merri ne peut en aucun cas recueillir mon approbation. Ce serait tuer ce quartier, de même qu'on tuerait le quartier des Halles en cherchant à étendre l'opération qui y est entreprise.

Ce qu'il faut maintenant, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est que les moyens dont vous disposez et qui sont, hélas ! limités soient concentrés, dans toute la mesure du possible, pour que l'opération du plateau Beaubourg ne subisse plus aucun retard. Ayant participé depuis le premier jour aux travaux de son conseil d'administration et ayant suivi cette opération depuis sa « gestation » jusqu'à l'heure actuelle, j'ai éprouvé à certains moments des craintes en ce qui concerne justement le calendrier des travaux.

Jusqu'à présent, grâce à l'action de ceux qui sont à la tête de cet organisme, ces craintes se sont révélées vaines. Mais, alors que le centre de Paris se ressent de l'opération entreprise dans le quartier des Halles — si un certain regard a été enregistré au cours de l'été dernier, nous pouvons espérer qu'il sera bientôt comblé — il ne faudrait pas laisser plus longtemps ce quartier dans l'état où il se trouve.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez récemment visité ce secteur : vous avez pu voir ce qu'il en est. Il en résulte un traumatisme extraordinaire, aussi bien pour ses habitants que pour tous les Parisiens qui y passent.

Il importe maintenant que l'Etat, qui a entrepris cette œuvre — sur l'intérêt culturel de laquelle je ne reviendrai pas, car il a été affirmé par des voix plus autorisées que la mienne — s'assigne véritablement pour mission de l'achever le plus rapidement possible.

Je suis personnellement enchanté que le projet de loi ait été déposé en temps utile, c'est-à-dire à un moment où son urgence n'apparaissait pas encore. Cela me laisse à penser que vous voulez aller désormais aussi vite que possible.

Lorsque l'œuvre sera terminée, la ville de Paris aura contribué à rendre un hommage mérité et fervent au président Georges Pompidou, qui a fait beaucoup pour elle. Elle en sera très heureuse — soyez-en persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat — car elle sait tout ce qu'elle doit à cet homme qui, d'abord comme Premier ministre et ensuite comme Président de la République, a tant fait pour permettre aux Parisiens de vivre mieux.

Le projet de loi que nous allons voter sera la libération de cette œuvre. Pour ma part, je m'honorerai d'y avoir participé. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Palewski.

M. Jean-Paul Palewski. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voterai avec joie le projet de loi que vous nous soumettez. Vous me permettez cependant de formuler quelques observations à son sujet.

Jadis, les artistes, qu'ils vinssent de province ou de l'étranger, puisaient dans l'air même de Paris la source de leur inspiration. Que ce soit à Montmartre ou à Montparnasse, c'était dans la rue et dans la vie de Paris qu'ils cherchaient les éléments propres à leur permettre de traduire leur pensée, leurs sentiments. C'était aussi dans la rue et dans la vie de Paris qu'ils cherchaient les éléments de leur création. Aussi ne puis-je m'empêcher de réfléchir quelque peu sur le Centre Beaubourg tel que vous voulez le réaliser.

D'abord, ce centre sera formé de quelques éléments plus ou moins disparates. La concentration que vous envisagez nécessite plusieurs mises au point et certains éléments me semblent devoir en être très nettement précisés.

On pouvait imaginer qu'une tel centre fût implanté en un lieu où la création architecturale moderne s'est donnée libre cours et où les artistes ont cherché à créer une conception moderne de l'art contemporain. Vous avez dit tout à l'heure — et je n'ai pas manqué de relever le propos — que vous étiez partisan d'un pluralisme de l'art et que vous trouviez bon qu'un ensemble d'art contemporain fût installé dans un milieu où précisément se trouvent déjà d'autres formes d'art, dont il serait en quelque sorte le prolongement.

Cette conception est parfaitement défendable et je la comprends ; mais elle comporte des risques quant au volume architectural de la création nouvelle par rapport à l'environnement. Il est quelquefois mauvais de laisser à des artistes, qui ont le souci de créer, le soin d'adapter et non pas de trancher sur ce qui est. Or, ce n'est pas une disparité que vous voulez, monsieur le secrétaire d'Etat, mais une suite. J'espère que l'on favorisera celle-ci pour éviter des dissonances qui choqueraient certains de nos contemporains et peut-être les historiens futurs.

Deuxième point sur lequel je veux appeler votre attention : les éléments dont sera constitué le futur Centre. J'entends bien qu'il convient d'avoir une conception moderne de la recherche et de la création. Mais cette conception ne doit pas exclure la confrontation, sinon nous risquerions, en matière d'esthétique, de retomber dans une forme d'art officiel et l'art contemporain pourrait avoir ses « pompiers ».

Il faut donc favoriser la confrontation, qui avait lieu jadis dans les rues et qui est possible dans le Centre. Je serais heureux de connaître votre sentiment à cet égard.

Vous voulez, d'autre part, installer une bibliothèque publique. C'est indispensable, j'en conviens. Mais je suis quelque peu inquiet lorsque je lis certains passages du rapport — au reste excellent — de mon collègue M. Simon-Lorière.

M. le rapporteur indique que cette bibliothèque servira en quelque sorte d'exutoire à la Bibliothèque nationale, en précisant : « Chaque jour, à la Bibliothèque nationale, mille lecteurs cherchent à occuper les trois cent quatre-vingts places de la salle de lecture. » Et d'ajouter que cette bibliothèque de lecture publique devra comporter des collections nombreuses.

Je ne voudrais pas qu'il y ait concurrence entre ces deux bibliothèques ; mais je ne voudrais pas non plus que la nouvelle bibliothèque ait un caractère « populaire » par rapport à la Bibliothèque nationale. Il y a un équilibre à trouver. Cela n'est guère facile et, s'il est naturel que l'une et l'autre aient un directeur, ne croyez-vous pas qu'un élément de coordination s'impose afin d'éviter, sinon la concurrence, du moins tout risque de dualité entre la bibliothèque publique et la Bibliothèque nationale, dont les conséquences seraient fâcheuses, qu'il s'agisse des hommes ou des éléments mêmes de lecture.

A propos du centre de création industrielle, vous avez été très dur pour ceux qui se sont efforcés de créer en France une esthétique industrielle. Permettez-moi de rappeler que notre pays possède depuis très longtemps un institut d'esthétique industrielle, auquel j'ai personnellement associé mes modestes efforts, mais dont la charge fut assumée, avec une conscience remarquable, par un homme dont le nom vous est certainement connu, car c'est celui qui portait un secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, mort à Londres le jour même de la Libération, je veux parler de Pierre Viénot.

Il serait juste, alors que l'on fonde à Beaubourg un centre de création industrielle, de rappeler aujourd'hui l'existence de cet institut d'esthétique industrielle française et, surtout, le nom de celui qui l'a animé.

M. Raymond Scisné. Très bien !

M. Jean-Paul Palewski. A la fin de votre rapport, monsieur Simon-Lorière, vous avez cité une phrase de Pierre Boullez. Selon cet éminent musicien, il convient de partir d'une espèce de désert, d'une terre sur laquelle rien n'a été semé et, pour créer, il faut en somme tout détruire.

Or l'expérience humaine nous prouve qu'un enfant qui veut s'affirmer et qui répond non à ses parents ne fait que reprendre ce qu'il a en lui-même et qui lui a été donné, soit par l'hérédité, soit par sa propre observation.

On ne crée rien à partir de rien. Même ceux qui veulent s'affranchir doivent d'abord commencer par apprendre.

Je souhaite que la longue lignée des hommes qui nous ont précédés dans le domaine de l'art continuent à nous enseigner à créer les éléments d'un art contemporain et d'un art futur. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Claudius-Petit, dernier orateur inscrit dans la discussion générale.

M. Eugène Claudius-Petit. Monsieur le secrétaire d'Etat, il est remarquable que le président Georges Pompidou ait pensé à marquer son passage aux plus hautes responsabilités en décidant de construire le Centre national Beaubourg et qu'il ait fait dans un esprit qui devrait faire méditer tous ceux qui siègent au Parlement et peut-être même tous ceux qui, de près ou de loin, sont intéressés, voire passionnés par ce qui se passe dans le monde des arts.

Car le président Georges Pompidou a laissé entière liberté au jury et aux architectes. Car il a affirmé par son geste que l'Etat n'a pas à dire le vrai, le beau, ni à définir l'esthétique, mais qu'il lui appartient de favoriser l'éclosion de l'art, ce mode d'expression extraordinaire et si indéfinissable. Car il a laissé à chacun toute liberté dans les manifestations dont il s'est préoccupé.

C'est pourquoi je suis toujours surpris d'entendre parler de l'échec d'une exposition, que l'on a pu aimer ou non, mais à laquelle il s'est refusé d'imposer une ligne directrice. Lorsque j'entends formuler ce reproche par un de nos collègues communistes, je ne peux m'empêcher de penser qu'invoquer, en France, une contrainte dans la création artistique, c'est véritablement nier l'évidence et jouer au mauvais prophète alors que dans les pays où la prophétie s'est réalisée, toute liberté de création a disparu puisque c'est la doctrine d'Etat qui définit le beau et le bien et qui prêche le réalisme à ceux qui voudraient parler de poésie.

Où se trouve donc Chagall qui n'a été que très récemment autorisé à se rendre dans son pays natal, avec sans doute quelque satisfaction ? Où donc a-t-il créé ? Et je ne citerai que lui parce que la litanie serait trop longue de ceux qui, précisément, sont venus se fixer à Paris ou dans notre pays parce qu'ils savaient qu'ici nulle entrave ne serait mise à leur créativité, à leur amour de l'art, à l'expression même de ce qu'ils estiment avoir à dire. Car, ici, la liberté on la respire. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Sans doute le bâtiment du Centre sera-t-il l'objet de grandes controverses. On l'aimera ou on ne l'aimera pas. Sans doute certains estimeront-ils qu'il constitue une agression dans le site parisien.

M. Georges Mesmin. C'est vrai !

M. Eugène Claudius-Petit. Notre-Dame de Paris devait aussi constituer une singulière agression dans le paysage du Moyen Age ! Et le palais du Luxembourg devait faire une intrusion scandaleuse en proposant d'autres canons de la beauté alors que l'on en était encore à admirer l'œuvre des constructeurs de cathédrales !

Mais chaque fois que l'artiste a quelque chose à dire, c'est une intrusion, c'est une explosion, c'est un défi. La récente exposition des impressionnistes a montré que vivaient côte à côte Debussy, Zola et Degas, que les peintres impressionnistes formaient un même monde avec les créateurs de cette musique dont on aime encore à se laisser bercer, et avec tous ceux qui voulaient conduire le monde ouvrier à sa libération. Tous ceux-là, s'ils vivaient aujourd'hui, seraient favorables à ce projet sans

entrave que l'on nous demande précisément d'adopter, car ce que nous avons à voter aujourd'hui, c'est précisément la création d'un établissement que l'on veut libre et que l'on définit comme tel.

Le plateau Beaubourg, ce n'est pas une musée, ce n'est pas une académie, ce n'est pas une manifestation personnelle ou autoritaire, ce n'est pas une sorte de chimère d'un prince qui n'est plus. C'est, au contraire, un lieu de rencontre, un lieu de création multiforme où l'architecture va jusqu'à s'effacer devant ce qu'elle va contenir.

C'est cela, Beaubourg ! C'est ce qui m'a conduit à présenter ces quelques réflexions afin de tenter de lever les hésitations de ceux qui veulent s'abstenir au moment de se prononcer sur cet acte de création qui honorerait notre pays.

Vous me permettrez sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, d'ajouter quelques mots à propos du centre de création industrielle car je crains que nos collègues communistes et socialistes — j'allais dire nos amis car j'en compte beaucoup parmi eux — n'aient pas assez réfléchi à ce que représente ce centre. Lui aussi est né librement, bien que sa naissance ait été difficile. Après une lutte qui a duré des années, une poignée d'hommes auxquels je veux rendre hommage et parmi lesquels se trouvait le fils de notre ami Pierre Viénot a réussi enfin à affirmer ce qui, dans notre pays, n'avait pas été osé ! (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Malgré l'environnement industriel et commercial, ces hommes, inlassablement, ont voulu démontrer que l'art pouvait, non pas seulement « envelopper » les objets, mais participer à leur création, même lorsque l'objet est une machine-outil, un instrument manié par l'ouvrier, la locomotive qui nous entraîne sur les rails ou tout autre produit.

L'œuvre a été accomplie, malgré toutes les difficultés, en dépit de tous les risques et je suis heureux que le centre de création industrielle trouve sa place au plateau Beaubourg, dans ce centre de liberté voulu par le président Georges Pompidou. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Article 1^{er}.

M. le président. « Art. 1^{er}. — Il est créé, sous forme d'établissement public national doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, un centre national d'art et de culture portant le nom de Georges Pompidou.

« Cet établissement public favorise la création des œuvres de l'art et de l'esprit ; il contribue à l'enrichissement du patrimoine culturel de la nation, à l'information du public et à la diffusion des produits de la création artistique. Il assure le fonctionnement et l'animation, en liaison avec les organismes publics ou privés qui lui sont associés, d'un ensemble culturel consacré à toutes les formes de la création artistique, notamment dans le domaine des arts plastiques, de la recherche acoustique et musicale, de l'esthétique industrielle, ainsi qu'à la lecture publique. »

M. Simon-Lorière, rapporteur, a présenté un amendement n° 1 ainsi conçu :

« Dans le premier alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « établissement public national », insérer les mots : « à caractère culturel ».

La parole est à M. le rapporteur.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. Cet amendement a pour objet de bien marquer le caractère original de l'établissement.

M. le président. Tout le monde, je pense, est d'accord.

Je mets aux voix l'amendement n° 1.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. M. Simon-Lorière, rapporteur, a présenté un amendement n° 2, libellé en ces termes :

« Dans le second alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « à l'information », insérer les mots : « et à la formation ».

La parole est à M. le rapporteur.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. Cet amendement répond au même souci que le précédent.

M. le président. Là encore, tout le monde, je pense, est d'accord.

Je mets aux voix l'amendement n° 2.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. M. Simon-Lorière, rapporteur, a présenté un amendement n° 3, libellé comme suit :

« Dans le second alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « et à la diffusion », supprimer les mots : « des produits ».

La parole est à M. le rapporteur.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. L'expression « des produits de la création » nous a paru peu heureuse. Nous proposons de ne conserver que le mot « création ».

M. le président. Le Gouvernement partage sans doute votre préférence ?

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. En effet.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. M. Simon-Lorière, rapporteur, a présenté un amendement n° 4, libellé en ces termes :

« Compléter la deuxième phrase du second alinéa de l'article 1^{er} par les mots :

« et conseille les collectivités locales notamment dans le domaine architectural, et tout organisme public ou privé intéressé ».

La parole est à M. le rapporteur.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. Il est fondamental, on l'a assez souligné, que le Centre Beaubourg ne vive pas replié sur lui-même, mais se tourne vers l'extérieur.

Je souhaite, à cet effet, qu'une cellule-conseil soit mise à la disposition des collectivités locales dans chaque département pour leur donner, en matière architecturale, par exemple, les conseils dont elles pourraient avoir besoin.

M. le président. Le Gouvernement est-il d'accord ?

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 4.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. M. Simon-Lorière, rapporteur, a présenté un amendement n° 5, conçu comme suit :

« A la fin du second alinéa de l'article 1^{er}, après les mots : « de l'esthétique industrielle », insérer les mots : « de l'art cinématographique ».

La parole est à M. le rapporteur.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. Pour ménager l'avenir, et aussi le présent, la commission a souhaité mentionner le septième art dans le projet de loi.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement accepte l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 5.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}, modifié par les amendements adoptés.

(L'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté.)

Articles 2 et 3.

M. le président. « Art. 2. — L'établissement public reçoit la garde de collections et d'œuvres d'art appartenant à l'Etat.

« Les collections et œuvres d'art qu'il acquiert ou reçoit sont et demeurent propriété de l'Etat. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2.

(L'article 2 est adopté.)

« Art. 3. — Pour l'exercice de certaines compétences qui lui sont attribuées, l'établissement public peut accomplir tous actes juridiques de droit privé ; il peut notamment prendre des participations financières, acquérir des droits de propriété littéraire ou artistique, faire breveter des inventions ou déposer des dossiers, modèles, marques ou titres de propriété industrielle et les exploiter suivant les modalités appropriées. »

— (Adopté.)

Article 4.

M. le président. « Art. 4. — L'établissement public est administré par un commissaire général, nommé par décret en conseil des ministres, et par un conseil de direction.

« Les organismes publics ou privés qui lui sont associés par conventions peuvent être représentés au conseil de direction. »

La parole est à M. Krieg.

M. Pierre-Charles Krieg. Vous prévoyez, monsieur le secrétaire d'Etat, la création d'un conseil de direction à côté du commissaire général. Je ne chercherai pas à savoir pour l'instant si ce conseil s'identifie ou non au conseil d'administration, mais seulement si la ville de Paris y sera représentée.

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. Elle sera représentée dans le conseil d'orientation, non dans le conseil de direction.

M. le président. Le Gouvernement a d'ailleurs déposé un amendement n° 14 qui tend à fixer la composition du conseil de direction et qui sera appelé tout à l'heure.

M. Simon-Lorière, rapporteur, a présenté un amendement n° 6 libellé comme suit :

« Rédiger ainsi le premier alinéa de l'article 4 :

« L'établissement public est administré par un conseil de direction dont le président est nommé par décret en conseil des ministres. Le conseil de direction en vote le budget. »

Sur cet amendement, je suis saisi également d'un sous-amendement n° 16, présenté par le Gouvernement et ainsi conçu :

« Dans le texte de l'amendement n° 6, substituer aux mots : « dont le président est », les mots : « et par un président ». »

La parole est à M. le rapporteur pour soutenir l'amendement n° 6.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. Je répondrai par la même occasion à M. Krieg.

La structure de l'établissement est très originale. En effet, à sa tête est placé un président — je préfère ce terme à celui de commissaire — au-dessous duquel se trouve un conseil de direction qui présidera ce même président.

Le conseil de direction sera composé des représentants de chacun des quatre départements du Centre et votera le budget. Ce conseil de direction sera assisté d'un conseil d'orientation, où la ville de Paris, grâce à un amendement de la commission, sera représentée au même titre que le Parlement.

M. Pierre-Charles Krieg. Je vous remercie de ces précisions.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat pour défendre le sous-amendement n° 16 du Gouvernement.

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. En fait, la rédaction du sous-amendement n° 16 a pour objet de renforcer les pouvoirs du président.

M. le président. La parole est à M. Palewski.

M. Jean-Paul Palewski. Il ne semble pas opportun d'introduire une dualité dans la direction de l'organisme. Il ne peut y avoir à la fois un conseil de direction et un président, qui pourraient se trouver en désaccord.

La première formule proposée par M. Simon-Lorière me paraît bonne : « L'établissement public est administré par un conseil de direction dont le président est nommé par décret en conseil des ministres ».

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. J'indique à M. Palewski qu'il existe un précédent illustre de dualité de direction en la matière : celui du statut de l'Ecole polytechnique.

La rédaction de l'amendement de la commission est très claire. Mais j'accepte le sous-amendement du Gouvernement : il marque bien qu'il existe deux centres de décision et il fait ressortir la prééminence du président du conseil de direction. Je comprends les raisons qui ont conduit le Gouvernement à le déposer.

M. le président. La parole est à M. Palewski.

M. Jean-Paul Palewski. Je ne connais pas l'exemple de l'Ecole polytechnique, mais je suis surpris d'apprendre qu'une structure militaire — car Polytechnique dépend toujours du ministère de la défense — comporte une dualité de commandement, ce qui s'est rarement vu hormis dans les périodes de désordres et de troubles.

Il me paraît logique que le président soit nommé par le conseil des ministres : il préside le conseil de direction, qui prend les décisions et auquel on ne peut opposer l'autorité du président, sauf à donner à ce dernier voix prépondérante en cas de partage des voix.

M. le président. La parole est à M. Boscher.

M. Michel Boscher. Mon observation sera de pure forme.

La rédaction du texte qui résulterait de l'adoption du sous-amendement du Gouvernement me paraît ambiguë.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, si ambiguïté il y a, peut-être serez-vous en mesure de la lever ?

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. La rédaction qui résulterait de l'adoption de notre sous-amendement me paraît au contraire tout à fait claire. En effet, le texte se lirait ainsi : « L'établissement public est administré par un conseil de direction et par un président nommé par décret en conseil des ministres. Le conseil de direction en vote le budget ».

M. Jacques Cressard. Le mot « nommé » est-il au singulier ?

M. Pierre-Charles Krieg. C'est très important !

M. Michel Boscher. En effet, qui est nommé ?

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. Le mot « nommé » est au singulier.

M. le président. C'est donc le président, seul, qui est nommé.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. C'est exact !

M. le président. La parole est à M. Plantier.

M. Maurice Plantier. Il serait plus clair de dire : « dont le président est nommé... »

M. le président. En réalité, tout est beaucoup plus clair dans le texte du projet de loi, qui fait état d'un commissaire général. L'équivoque vient maintenant du fait que l'amendement de la commission tend à substituer au commissaire général, dont les pouvoirs seraient normalement distincts de ceux du conseil de direction, un président dudit conseil, auquel on veut donner le statut de commissaire général. (Sourires.)

La dualité se comprend fort bien lorsqu'il s'agit d'un commissaire général. Elle est plus difficile à saisir à partir du moment où l'on est en présence d'un président du conseil de direction.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. Je propose d'en revenir à la rédaction de la commission.

Je retire donc le sous-amendement du Gouvernement.

M. le président. Le sous-amendement n° 16 est retiré.

Il est évident, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement pourra fixer les pouvoirs directs du président comme il l'entendra.

Je mets aux voix l'amendement n° 6.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement n° 14 ainsi conçu :

« Substituer au second alinéa de l'article 4 les deux nouveaux alinéas suivants :

« Le conseil de direction comprend, outre le président, le chef du département des arts plastiques, le directeur du centre de création industrielle, le directeur de la bibliothèque publique d'information et le directeur de l'institut de recherches et de coordination acoustique et musicale.

« Un décret en Conseil d'Etat pourra prévoir la représentation au sein du conseil de direction d'organismes qui seraient ultérieurement associés au Centre. »

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. Il s'agit en l'occurrence de limiter en quelque sorte l'accès au conseil de direction afin que nous ne soyons pas contraints d'y inclure une cinémathèque ou une cafétéria.

M. le président. La parole est à M. Palewski.

M. Jean-Paul Palewski. Le conseil de direction votera-t-il le budget ?

S'il doit en être ainsi, je suis obligé de noter qu'il n'est composé que de fonctionnaires, et que, de ce fait, les collectivités territoriales intéressées n'auront aucune possibilité d'intervenir, ce qui me paraît très contestable s'agissant du budget d'un centre culturel à vocation nationale.

M. le président. L'amendement n° 6, qui vient d'être adopté, précise que le conseil de direction vote le budget.

La parole est à M. Boscher.

M. Michel Boscher. La disposition du premier alinéa de l'amendement n° 14 relève, en fait, me semble-t-il, du domaine réglementaire.

Il ne me paraît pas opportun, en effet, qu'une telle énumération de fonctionnaires figure dans la loi. En outre, le Gouvernement se lie ainsi les mains et ne pourra plus, s'il le désire, remplacer un directeur par un autre.

Pour ma part, je souhaite vivement que l'article 4 soit rédigé d'une manière beaucoup plus simple, la composition du conseil de direction étant renvoyée à un décret en Conseil d'Etat et certains sièges étant réservés à des élus, comme le désire M. Palewski.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. Compte tenu de l'observation de M. Boscher, il me paraît préférable de revenir à la rédaction initiale du Gouvernement.

M. le président. Vous avez toujours la faculté de retirer votre amendement, monsieur le secrétaire d'Etat.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. Monsieur Boscher, il ne faut pas tout mêler.

Le Président Pompidou a manifesté la volonté de créer un établissement public original doté notamment d'un conseil de direction. Ce dernier, chargé de voter le budget, ne doit pas comprendre des élus, car il était prévu que les directeurs de départements devaient être associés à la fois à la création et à l'administration du centre national d'art et culture, et cela pour assurer unité et homogénéité.

Il ne faut donc pas en revenir au statut d'établissement public traditionnel. M. le Premier ministre, l'a d'ailleurs souligné.

Le conseil de direction doit donc être composé des directeurs de quatre départements ; et le Gouvernement a raison de proposer un amendement qui tend à les énumérer.

En effet, il ne faut pas que, par la suite, par le biais d'un décret, on voie surgir, au sein de ce conseil, des personnes qui n'auraient rien à y faire.

Des amendements seront examinés tout à l'heure, qui tendent, pour assister le conseil de direction, à créer un conseil d'orientation au sein duquel siégeront notamment des représentants du Conseil de Paris, du Parlement et même — c'est votre souhait monsieur Boscher — du conseil d'administration du district de la région parisienne.

Je souhaite donc qu'on n'en revienne pas à une structure d'établissement public traditionnel, ce qui serait aller contre la volonté de ceux qui ont voulu créer le Centre Beaubourg.

M. le président. Monsieur le rapporteur, une question de droit se pose, concernant la répartition des pouvoirs entre le législateur et le pouvoir exécutif.

Est-il normal que le législateur impose au Gouvernement de désigner le directeur de la bibliothèque publique d'information comme membre du conseil de direction ? En effet, au cas où le Gouvernement changerait d'avis, il serait obligé de révoquer ce directeur pour ne pas le voir siéger au conseil.

Il est bien entendu que je me place ici sur le plan du droit pur. Je n'interviens pas sur le fond.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. Monsieur le président, je partage votre sentiment. En effet, nous pouvons renvoyer à un décret la composition du conseil de direction.

Mais, en aucun cas — je le dis solennellement — je ne puis admettre que, comme le souhaite M. Boscher, des élus siègent au sein du conseil de direction. Ce point est fondamental. Si le Gouvernement nous donne l'assurance que le conseil de direction ne comprendra que les représentants des quatre départements cités dans son amendement, nous serons rassurés. Mais si, par le biais du décret, on doit retomber ultérieurement dans le régime traditionnel des établissements publics, le Centre Beaubourg n'aura plus cette particularité, cette originalité qu'a voulu lui donner le président Pompidou.

M. le président. La rédaction suivante permettrait peut-être de résoudre le problème : « La composition du conseil de direction sera fixée par décret en Conseil d'Etat. »

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. Certainement, monsieur le président. C'est pourquoi le Gouvernement retire l'amendement n° 14 et, reprenant la formule que vous venez de suggérer, dépose un nouvel amendement ainsi rédigé :

Substituer au second alinéa de l'article 4 le nouvel alinéa suivant : « La composition du conseil de direction sera fixée par décret en Conseil d'Etat. »

MM. Michel Boscher et Pierre-Charles Krieg. Très bien !

M. le président. L'amendement n° 14 est retiré.

Je mets donc aux voix l'amendement du Gouvernement dans le texte que vient de proposer M. le secrétaire d'Etat.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. M. Simon-Lorière, rapporteur, a présenté un amendement n° 7 ainsi rédigé :

« Dans le second alinéa de l'article 4, substituer aux mots : « peuvent être » le mot : « sont ». »

Cet amendement est devenu sans objet.

M. Simon-Lorière rapporteur, a présenté un amendement n° 8 ainsi conçu :

« Compléter l'article 4 par le nouvel alinéa suivant :

« Le conseil de direction est assisté par un conseil d'orientation composé notamment de représentants des différents ministères intéressés, du Parlement et du conseil de Paris. »

Je suis également saisi d'un sous-amendement n° 11, présenté par M. Boscher, ainsi libellé :

« A la fin du texte proposé par l'amendement n° 8, substituer aux mots : « et du Conseil de Paris », les mots : « , du Conseil de Paris et du conseil d'administration du district de la région parisienne. »

La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 8.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. Par cet amendement, nous donnons satisfaction à M. Boscher, puisque nous proposons, d'établir, au niveau du conseil d'orientation, une représentation des différents ministères intéressés, du Parlement et du Conseil de Paris.

M. le président. La parole est à M. Boscher, pour soutenir le sous-amendement n° 11.

M. Michel Boscher. Je serai bref.

La région parisienne étant bientôt appelée à devenir une région comme les autres, c'est-à-dire dotée d'un conseil régional de plein exercice qui prendra la suite du conseil d'administration du district actuel, il me paraît utile de faire place au conseil du district, et donc, demain, au conseil régional, dans le conseil d'orientation qui vous est proposé. Il est évident, en effet, que la résonance du Centre Beaubourg se fera sentir bien au-delà des frontières administratives de la ville de Paris.

M. Raymond Boisdé. Et de la région parisienne !

M. le président. Le sous-amendement de M. Boscher est-il accepté par le Gouvernement ?

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. Certainement !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. La commission accepte le sous-amendement.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 11. (Le sous-amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 8, modifié par le sous-amendement n° 11. (L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. M. Simon-Lorière, rapporteur, a présenté un amendement n° 9 conçu comme suit :

« Compléter l'article 4 par le nouvel alinéa suivant :

« Les différents organismes composant l'établissement public y seront intégrés ». »

Je suis saisi d'un sous-amendement n° 15 présenté par le Gouvernement et ainsi libellé :

« Compléter le texte proposé par l'amendement n° 9 par les mots :

« à l'exception de la bibliothèque publique d'information et de l'institut de recherche et de coordination acoustique-musique ». »

La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 9.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. Cet amendement traduit une inquiétude qu'il appartient à M. le secrétaire d'Etat de dissiper.

Il y a finalement deux catégories au sein du Centre Beaubourg : deux départements ne seront pas pourvus de l'autonomie financière et de la personnalité morale et deux autres, la bibliothèque et l'I. R. C. A. M., en seront, au contraire, dotés.

Il faut, avant tout, maintenir l'unité et l'homogénéité du centre.

Il serait regrettable que, dans l'avenir, les deux premiers départements, qui sont totalement intégrés au Centre Beaubourg, cherchent à acquérir, par effet d'imitation, cette personnalité morale et cette autonomie financière.

Certes la bibliothèque est placée sous la tutelle du secrétaire d'Etat aux universités qui, je le reconnais, doit consentir un gros effort financier ; je comprends aussi que l'I. R. C. A. M. ait besoin d'une fondation, bien que je ne sois pas d'accord sur l'objectif lui-même.

Mais je souhaiterais que le Gouvernement nous rassure sur ce point et nous indique qu'il n'y aura pas quelque éclatement du Centre Beaubourg.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux universités.

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités. Monsieur le rapporteur, le Gouvernement partage vos préoccupations, et son sous-amendement va dans le sens que vous souhaitez.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rassurer M. Palewski en ce qui concerne les liaisons entre la bibliothèque nationale et la bibliothèque publique d'information. Cette dernière sera placée sous ma tutelle, comme la bibliothèque nationale. Elles appartiendront à la même mouvance et je ferai en sorte que leur action soit largement coordonnée.

La bibliothèque publique d'information sera en quelque sorte, l'élément moteur de l'ensemble du secteur des bibliothèques publiques en France, la bibliothèque nationale étant le magasin privilégié de la bibliothèque publique d'information, celle-ci devenant la vitrine de la bibliothèque nationale.

M. Jean-Paul Palewski. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous féliciter de votre maîtrise des termes du droit féodal, que je suis très heureux d'entendre. Le mot « mouvance » m'est particulièrement agréable, surtout lorsqu'il est employé avec une telle pertinence, ce qui est rare. En ma qualité d'historien du droit, je ne peux que m'en réjouir. (Sourires.)

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat. Je l'ai appris chez vous, monsieur le président. (Sourires.)

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 13.

(Le sous-amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 9, modifié par le sous-amendement n° 13.

(L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 4 modifié par les amendements adoptés.

(L'article 4, ainsi modifié, est adopté.)

Article 5.

M. le président. « Art. 5. — L'établissement public est placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires culturelles. Celui-ci contrôle l'utilisation de ses ressources et, conjointement avec le ministre de l'économie et des finances, approuve son budget. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 5.

(L'article 5 est adopté.)

Article 6.

M. le président. « Art. 6. — Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application de la présente loi, notamment la composition et les pouvoirs du conseil de direction ainsi que les règles particulières d'organisation financière et comptable, lesquelles peuvent éventuellement déroger aux règles générales applicables aux établissements publics à caractère administratif. »

M. Simon-Lorière, rapporteur, a présenté un amendement n° 10 ainsi conçu :

« Dans le texte de l'article 6, après les mots : « conseil de direction », insérer les mots : « la composition et la mission du conseil d'orientation ».

Le problème semble avoir été résolu lors de la discussion de l'amendement n° 14, la composition du conseil de direction étant renvoyée à un décret en Conseil d'Etat.

M. Aymeric Simon-Lorière, rapporteur. Effectivement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 10.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 6, modifié par l'amendement n° 10.

(L'article 6, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, n° 1274, instituant un prélèvement conjoncturel. (Rapport n° 1342 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.